



Rapport Annuel

Exercice 2020





WITBE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



WITBE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société WITBE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société WITBE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sebag', written over a horizontal line.

Franck Sebag



COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020



Sommaire

Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
Annexe des comptes consolidés	7
1. Nature de l'activité et évènements significatifs	7
1.1. Information relative à la société et à son activité	7
1.2. Évènements marquants de la période	7
1.2.1. Détournements d'actifs	7
1.2.2. Impacts de la COVID-19	7
1.2.3. Transfert du siège social	8
1.3. Évènements postérieurs à la période	8
2. Périmètre de consolidation	9
3. Principes et méthodes comptables	10
3.1. Référentiel comptable	10
3.2. Comparabilité des comptes	10
3.3. Modalités de consolidation	10
3.3.1. Méthodes de consolidation	10
3.3.2. Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère	10
3.3.3. Utilisation de jugements et d'estimations	11
3.4. Méthodes et règles d'évaluation	11
3.4.1. Immobilisations incorporelles	11
3.4.2. Immobilisations corporelles	11
3.4.3. Immobilisations financières	12
3.4.4. Stocks et encours	12
3.4.5. Créances	12
3.4.6. Affacturage	12
3.4.7. Valeurs mobilières de placement	12
3.4.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires	13
3.4.9. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice	13
3.4.10. Disponibilités	13
3.4.11. Provisions	13
3.4.12. Engagements de retraite et avantages similaires	13
3.4.13. Impôts différés	13
3.4.14. Crédit impôt recherche	14
3.4.15. Résultat exceptionnel	14
3.4.16. Résultat par action	14
3.4.17. Information sectorielle	14
3.4.18. BSPCE, et actions gratuites	14
4. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	14
5. Autres informations	28

Bilan consolidé

(montants en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Immobilisations incorporelles	1	7 005	6 317
Immobilisations corporelles	1	269	346
Immobilisations financières	1	337	401
Actif immobilisé		7 612	7 064
Stocks et encours	2	688	380
Créances clients et comptes rattachés	3	6 024	10 184
Autres créances et comptes de régularisation	3	3 584	3 818
Valeurs mobilières de placement	5	6	7
Disponibilités	5	2 605	150
Actif circulant		12 908	14 539
TOTAL DE L'ACTIF		20 520	21 603
Passif	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	6	2 165	2 165
Primes d'émission		8 321	8 340
Réserves consolidées		(4 077)	(4 759)
Résultat consolidé		(2 821)	663
Autres		(74)	(711)
Capitaux propres part du groupe		3 514	5 698
Intérêts des minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		3 514	5 698
Provisions	7	430	580
Emprunts et dettes financières	8	4 895	1 916
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	673	2 226
Autres dettes et comptes de régularisation	9	11 008	11 183
Dettes		16 576	15 325
TOTAL PASSIF		20 520	21 603

Compte de résultat consolidé

(montants en milliers d'euros)

	Notes	2020 (12 mois)	2019 (12 mois)
Chiffre d'affaires	10	14 379	19 063
Autres produits d'exploitation	11	4 420	4 530
Produits d'exploitation		18 799	23 592
Achats consommés	12	(1 928)	(2 398)
Autres achats et charges externes	12	(3 355)	(5 359)
Impôts et taxes		(348)	(310)
Charges de personnel	13	(12 860)	(12 255)
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions - Net	14	(1 954)	(2 185)
Autres charges d'exploitation		(170)	(79)
Charges d'exploitation		(20 614)	(22 586)
Resultat d'exploitation		(1 816)	1 006
Charges et produits financiers	15	(728)	91
Resultat courant des entreprises intégrées		(2 544)	1 097
Charges et produits exceptionnels	16	(267)	(438)
Impôts sur les résultats	17	(10)	4
Resultat net de l'ensemble consolidé		(2 821)	663
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		-	-
Resultat net-part du groupe		(2 821)	663
Résultat par action (en euros)	18	(0.69)	0.16
Résultat dilué par action (en euros)	18	(0.69)	0.16

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(montants en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Titres d'auto-contrôle	Écarts de conversion	Total-Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
31/12/2018	2 162	8 324	(4 002)	(757)	(128)	(396)	5 202	-	5 202
Exercice de BSPCE	3	17					20	-	20
Variation des titres d'auto-contrôle					(2)		(2)	-	(2)
Affectation du résultat exercice N-1			(757)	757			-	-	-
Variation des écarts de conversion						(185)	(185)	-	(185)
Résultat de l'exercice				663			663	-	663
31/12/2019	2 165	8 340	(4 759)	663	(130)	(581)	5 698	-	5 698
Exercice de BSPCE	-	-					-	-	-
Variation des titres d'auto-contrôle					50		50	-	50
Affectation du résultat exercice N-1			663	(663)			-	-	-
Variation des écarts de conversion						587	587	-	587
Autres mouvements		(19)	19				-	-	-
Résultat de l'exercice				(2,821)			(2,821)	-	(2,821)
31/12/2020	2 165	8 321	(4 077)	(2 821)	(80)	6	3 514	-	3 514

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)

	Notes	2020 (12 mois)	2019 (12 mois)
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		(2 821)	663
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Amortissements et provisions (nets)		2 023	2 176
CIR comptabilisé en produits		(1 431)	(1 330)
(Plus) / moins values de cession		40	(30)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(2 188)	1 479
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des créances d'exploitation		4 082	(1 847)
Variation des stocks et encours		(329)	29
Variation des dettes d'exploitation		(936)	2 304
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 817	487
CIR encaissé sur la période		1 573	1 615
Flux net de trésorerie lié à l'activité		2 202	3 581
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾		(4 523)	(3 327)
Cessions d'immobilisations		1 808	619
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 714)	(2 708)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire		-	20
Emissions d'emprunts		3 896	-
Remboursements d'emprunts		(403)	(2 225)
Cession (acq.) nette actions propres		10	28
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3 503	(2 177)
VARIATION DE TRESORERIE			
Incidences des variations de taux de change		(21)	4
Trésorerie à l'ouverture	5	(456)	843
Trésorerie à la clôture	5	2 514	(456)
VARIATION DE TRESORERIE		2 991	(1 304)
Décomposition de la trésorerie nette			
Disponibilités et valeurs mobilières (hors actions propres)	5	2 612	157
Concours bancaires courants	5	(98)	(613)
Trésorerie nette		2 514	(456)

(1) Ce poste a été diminué des acquisitions d'immobilisations et des émissions d'emprunts relatives au crédit-bail pour un montant de 24K€ au titre de l'exercice 2020 et nul au titre de l'exercice 2019.

Annexe des comptes consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. Nature de l'activité et événements significatifs

1.1. Information relative à la société et à son activité

Witbe (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Witbe (« le groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 430 104 414.

Le Groupe est un spécialiste de la mesure de la qualité d'expérience (QoE pour Quality of Experience), qui conçoit et commercialise des produits de monitoring de réseaux (robots d'une part et interfaces logicielles d'autre part), permettant aussi bien aux opérateurs et fournisseurs de services qu'aux entreprises de contrôler la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final de leurs services IP (Protocole Internet).

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 Nanterre.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth d'Euronext.

1.2. Évènements marquants de la période

1.2.1. Détournements d'actifs

Dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et dans la phase finale de l'informatisation de ses process administratifs et comptables, la direction de Witbe a découvert des détournements d'actifs commis par des salariés à l'insu de la société au mois de mars 2020.

Le montant est de l'ordre de 133 K€ sur l'exercice 2020, contre 437K€ sur l'exercice 2019.

Ces charges ont été présentées en résultat exceptionnel afin de neutraliser l'impact sur le résultat d'exploitation.

A la découverte de ces faits, la direction a licencié les salariés concernés. La procédure judiciaire est en cours.

1.2.2. Impacts de la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et des autorités locales, la majeure partie des collaborateurs de Witbe continue le travail à distance. Les équipes en charge de la production et de l'expédition des robots travaillent sur site, dans le respect le plus strict des règles de sécurité sanitaire préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, cette activité ne pouvant se faire à distance.

Les équipes des Ventes et des Opérations sont majoritairement en télétravail et viennent de manière exceptionnelle au bureau en cas de force majeure.

Les équipes Qualité clients sont disponibles et assurent le support pour tous les clients, en Europe et aux Etats-Unis. Les salariés se déplacent de manière occasionnelle sur site ou chez nos clients pour la mise en œuvre des produits Witbe lorsqu'elle ne peut pas se faire à distance.

Les équipes R&D continuent d'œuvrer au développement des nouvelles versions des produits, avec de nouvelles fonctionnalités rendues indispensables par le confinement : robot mini plus intégré et plus facile à déployer, mise en œuvre de la majorité de nos produits en cloud, installation automatisée, etc.

Les équipes administratives et financières ont continué à remplir leurs missions dans des conditions quasi normales grâce aux outils de travail à distance mis en place par Witbe.

Le confinement a fait prendre conscience à toutes les sociétés, que ce soient les sociétés du monde des télécoms et de l'informatique ou les grands comptes industriels, de la nécessité des services numériques et de leur bon fonctionnement.

Les produits Witbe, que ce soient les robots permettant de travailler à distance sur des diffusions de vidéo, ou ceux qui permettent de contrôler le bon fonctionnement des applications internet ou intranet, ont révélé toute leur utilité.

La mise en œuvre de l'acquisition et de l'utilisation massive de nos produits a pris du temps, notamment à cause des lenteurs dans les process dues au confinement. Malgré les retards que nous avons pu constater en fin 2020, notamment sur le marché américain, nous restons persuadés que cette crise aura aidé à comprendre la nécessité des produits Witbe, et nous espérons que cela sera bénéfique à moyen terme.

Les demandes de nos clients et prospects ont évolué, et nous avons dû faire travailler notre gamme de produits pour répondre à ces nouvelles exigences, engendrées notamment par la longueur de cette crise sanitaire, qui dure maintenant depuis plus d'un an.

Notre gamme a été étendue, d'une part par des robots mini, plus faciles à déployer et à des tarifs adaptés à cette période de crise économique et d'autre part, par la mise en place de nos offres Cloud dédié et Ondemand, permettant à nos clients de tester leurs services sans avoir à se déplacer physiquement dans leurs locaux.

A ce jour, et malgré les difficultés que la société a eu à surmonter, l'activité est soutenue et nous espérons sortir grandis de cette période compliquée.

Le soutien de nos partenaires financiers par la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs bancaires et gouvernementaux a permis de soutenir notre trésorerie au cours de cette année.

1.2.3. Transfert du siège social

La société a transféré son siège social au 18-22 rue d'Arras, Bâtiment A11 à Nanterre (92000) au 31 juillet 2020.

1.3. Évènements postérieurs à la période

Aucun évènement matériel postérieur à la clôture n'est à reporter.

2. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social
Witbe SA	Société mère	-	-	France	SIREN : 430 104 414 18-22 rue d'Arras-Bâtiment A11- 92000 Nanterre
Witbe Inc	Intégration globale	100 %	100 %	Etats-Unis	76 Grand Avenue-Massapequa- New York 11758
Technologies Witbe Canada Inc.	Intégration globale	100 %	100 %	Canada	615 bd René Lévesque Ouest- Suite 920-Montréal
Witbe Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %	Hong Kong	Suite 2101-21/F Tower 1- Lippo Center-89 Queens Way
Witbe Pte Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %	Singapour	80 Raffles Place-25-01 UOB Plaza 1
Witbe Ltd	Intégration globale	100 %	100 %	Grande-Bretagne	7 Savoy Court-London, WC2R 0EX

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le groupe.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mars 2021 et sur la base des prévisions de trésorerie établie par la direction sur les douze prochains mois, les présents comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

3.2. Comparabilité des comptes

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces comptes consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

L'exercice clos au 31 décembre 2020 à une durée de 12 mois, comme celui de l'exercice précédent.

3.3. Modalités de consolidation

3.3.1. Méthodes de consolidation

Toutes les filiales du groupe sont contrôlées et sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre 2020, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

3.3.2. Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres sur la ligne « Écarts de conversion ».

Les opérations libellées en devises sont converties en euros au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties en euros au taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

3.3.3. Utilisation de jugements et d'estimations

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales estimations faites ont porté sur l'évaluation :

- des actifs incorporels ;
- des impôts différés ;
- des provisions ;
- du Crédit d'Impôt Recherche et des produits constatés d'avance.

3.4. Méthodes et règles d'évaluation

3.4.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement portés à l'actif du bilan sont composés de coûts de développement de logiciels. Ils sont évalués à leur coût de production.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des développements applicatifs faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale. Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Le coût de production des logiciels est constitué par des dépenses de personnel (salaires des développeurs).

Ces coûts sont comptabilisés en « immobilisations en cours » jusqu'à la mise en service du logiciel. A compter de cette date, ils sont virés à un compte d'immobilisation incorporelle et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans qui correspond selon la Direction à la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée d'un an.

3.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Le groupe applique la méthode préférentielle en inscrivant à l'actif de son bilan les biens exploités au travers des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats de location sont qualifiés de location-financement et font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés lorsqu'ils ont pour effet de transférer au groupe WITBE la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

La valeur vénale du bien à la date de la signature du contrat est comptabilisée en immobilisations corporelles et un amortissement est constaté sur la durée de vie du bien. La dette correspondante est inscrite au passif avec enregistrement des intérêts financiers y afférents et le loyer de la redevance de crédit-bail est annulé au compte de résultat.

A la différence des contrats de location-financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers dans le poste « autres achats et charges externes ».

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- Matériel informatique et de bureau : 3 à 5 ans.
- Agencements et mobilier : 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

3.4.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

Les actions d'auto-contrôle comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes individuels sont retraitées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés et les plus et moins-values de cession sont éliminées.

3.4.4. Stocks et encours

Les stocks correspondent à des achats de marchandises valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les sorties de stock de marchandises est le coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

3.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

3.4.6. Affacturage

Le groupe a recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le groupe et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par le groupe et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées au groupe, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan du groupe en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

3.4.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.4.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristournes, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- *Offre hardware* : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés ;
- *Offre software* :
 - Vente sous forme de licences : chiffre d'affaires généré au moment de la mise à disposition ;
 - Vente sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS) : chiffre d'affaires reconnu linéairement sur la durée de l'abonnement ;
 - Le chiffre d'affaires généré par la maintenance et support logiciels est étalé sur la période couverte.
- *Prestations de services* : le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires (installation, conseil sur site, personnalisation...) au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

3.4.9. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice

Les produits facturés avant que les prestations les justifiant aient été effectuées sont inscrits en produits constatés d'avance.

Les prestations effectuées n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisées en produits d'exploitation par l'intermédiaire du compte « Clients - factures à établir ».

3.4.10. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

3.4.11. Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

3.4.12. Engagements de retraite et avantages similaires

Le groupe a adopté la méthode 1 de la Recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le seul engagement de retraite à prestations définies du groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière légales et conventionnelles (IFC) du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat d'exploitation en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

3.4.13. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

3.4.14. Crédit impôt recherche

Les frais de développement étant immobilisés (voir la note 3.4.1), le crédit impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « produits constatés d'avance » dans les comptes consolidés et rapporté au résultat sous la rubrique « subvention d'exploitation » figurant dans les « autres produits » selon les mêmes modalités que les frais de développement inscrits à l'actif du bilan.

3.4.15. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

3.4.16. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires. Est donc intégrée au calcul du résultat par action l'incidence de l'émission future éventuelle d'actions y compris celles résultant de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

L'incidence à la baisse due à l'existence d'instruments pouvant donner accès au capital est déterminée en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, et en excluant les instruments relatifs.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.4.17. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant moins de 10 % du total consolidé ont été regroupés.

3.4.18. BSPCE, et actions gratuites

Conformément aux principes comptables français, lors de l'attribution de BSPCE et d'actions gratuites, aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de l'exercice du bon ou de la levée de l'option par le bénéficiaire.

4. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE 1 : Immobilisations

Immobilisations brutes	31/12/2019	Acquisitions	Cessions / Diminution	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2020
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement	19 474	2 621	-	-	-	22 095
Concessions et droits similaires	1 100	1	-	-	(5)	1 097
Immobilisations incorporelles en cours	-	2	-	-	-	2
	20 574	2 625	-	-	(5)	23 194
Immobilisations corporelles						
Agencements généraux et mobilier	637	10	(371)	-	(11)	265
Matériel de bureau et informatique	2 784	158	-	-	(10)	2 933
<i>dont matériel acquis en location- financement</i>	<i>1 096</i>	<i>24</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 120</i>
Matériel de transport	30	-	-	-	(1)	29
	3 451	168	(371)	-	(22)	3 226
Immobilisations financières						
Dépôts et cautionnements	401	1 754	(1 808)	-	(9)	337
	401	1 754	(1 808)	-	(9)	337
TOTAL BRUT	24 426	4 547	(2 179)	-	(36)	26 758
Amortissements et dépréciations						
	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2020
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	(13 307)	(1 881)	-	-	-	(15 188)
Concessions brevets licences	(950)	(55)	-	-	4	(1 001)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
	(14 257)	(1 936)	-	-	4	(16 189)
Immobilisations corporelles						
Agencements généraux et mobilier	(401)	(161)	371	-	6	(185)
Matériel de bureau et informatique	(2 683)	(74)	-	-	7	(2 750)
<i>dont matériel acquis en location- financement</i>	<i>(1 096)</i>	<i>(0)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(1 096)</i>
Matériel de transport	(21)	(2)	-	-	1	(22)
	(3 105)	(237)	371	-	14	(2 957)
Immobilisations financières						
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	(17 362)	(2 173)	371	-	19	(19 146)
IMMOBILISATIONS NETTES	7 064					7 612

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans, correspondant à la durée estimée de procuration d'avantages économiques pour la société.

Les principaux frais de développement capitalisés sur la période sont les frais rattachés aux projets suivants, s'inscrivant dans la continuité de notre effort d'innovation technologique :

- *Création d'une nouvelle interface de restitution des résultats (Smartgate)* : la restitution des résultats mesurés par les robots Witbe est un élément clé de la proposition de valeur de Witbe. Capitalisant sur les stockages en base de données mode "big data" des années précédentes, les équipes R&D ont développé une nouvelle interface combinant nouveaux widgets, adaptés à certaines mesures spécifiques à Witbe (Smartping, VQ-ID, run d'un scénario, etc), facilité de navigation, et agrégation de millions de points de données sur une seule page en quelques secondes ;
- *Portage des logiciels du robot vidéo sur une architecture Linux* : afin d'améliorer la stabilité des robots vidéo, ainsi que leur coût de fabrication, Witbe a entrepris de migrer les logiciels du robot vidéo d'une architecture Windows, vers une architecture Linux. Il s'agit d'un pré-requis essentiel à l'arrivée de nouveaux robots en 2021, qui n'auraient pas pu voir le jour sans ;
- *Amélioration de l'intégration de la technologie Witbe en mode Cloud* : afin de simplifier le déploiement des technologies Witbe en mode Cloud, de nombreuses optimisations ont été apportées sur l'ensemble de la stack technique. Le cloud Witbe est ainsi désormais géré automatiquement (production, backup, mises à jour, etc). Un travail de refonte de l'API Maestro est également en cours, afin de préparer de nouvelles fonctionnalités en 2021 ;
- *Pilotage des set-top-box* : afin d'apporter de plus en plus de fonctionnalités à l'utilisateur, les opérateurs ont fait évoluer les technologies de pilotage pour passer d'infra-rouge au Bluetooth ou RF4CE, ce qui permet d'avoir une meilleure interaction, et de supporter des fonctionnalités comme le contrôle vocal. Witbe a, de son côté, continué de développer son offre de pilotage, en intégrant aussi ces technologies, afin de continuer à accompagner le développement de ses clients. Witbe a également fait évoluer l'interface du Remote Eye Controller, afin de remplacer la télécommande du REC par une modélisation visuelle de la télécommande du device, afin d'être plus fidèle au look de cette dernière ;
- *Web & Mobile devices control* : Witbe a poursuivi les travaux démarrés les années précédentes et a continué à enrichir son support du contrôle et pilotage des devices mobiles (smartphones et tablettes) et des navigateurs Web ;
- *Amélioration des algorithmes de mesure perceptuelle de la qualité vidéo* : il s'agit de la continuation de travaux démarrés les années précédentes sur l'analyse de la qualité vidéo, dans toutes les résolutions jusqu'à la 4K. Cela permet de faire de la détection temps réel des défauts et de les classer. Ces travaux permettent d'assurer que les algorithmes de Witbe suivent les évolutions de l'ensemble des techniques de diffusion, et les évolutions apportées concernent tant les technologies MOS que VQ-ID, deux solutions propriétaires Witbe issues de plus de 10 ans de travaux de R&D ;
- *Autres projets divers* : en parallèle des grands chantiers ci-dessus, Witbe a poursuivi des travaux de fonds sur un ensemble de sujets complémentaires : Mobile Screener (nouveau composant permettant d'analyser les vidéos sur mobile), Smart TV Screener (nouveau composant permettant le pilotage de Smart TVs par les robots Witbe), mise à jour de Witbe ID pour supporter un mode SSO avec nos clients ;
- *Stabilisation et optimisation des logiciels Witbe* : sujet fil rouge des équipes de R&D, la stabilisation et l'optimisation de l'ensemble des produits est un chantier permanent afin d'assurer la meilleure qualité d'expérience possible lors de l'utilisation de nos produits.

Par ailleurs, le montant des dépenses de R&D maintenues en charges s'est respectivement élevé à 374 milliers d'euros au titre de 2020 et 271 milliers d'euros au titre de 2019.

Note 2 : Stocks

	31/12/2020	31/12/2019
Stock de marchandises	688	380
Dépréciations	-	-
Stock (net)	688	380
Taux de dépréciation	0%	0%

Note 3: Creances

Les créances se décomposent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	6 683	10 788
Fournisseurs débiteurs	89	60
Créances sociales	14	22
Créances fiscales	2 036	2 803
Débiteurs divers	1 010	459
Charges constatées d'avance	435	473
	10 268	14 606

Les créances fiscales incluent une créance de CIR à hauteur de 1.567 milliers d'euros relative à l'exercice 2020, contre 1.573 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, et des créances de TVA.

Les créances clients se décomposent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	6 322	9 265
Factures à établir	361	1 523
Clients (bruts)	6 683	10 788
Dépréciation	(660)	(604)
Clients (nets)	6 024	10 184
Taux de dépréciation	10%	6%

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt de garantie conservé par le factor et figurant dans les autres créances	308	197
Avance de trésorerie ceque du factor sur les créances cédées venue en diminution des créances clients	2 118	2 207
Créance sur le factor restant à recevoir au titre des créances cédées et non encaissées figurant dans les autres créances	699	259
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	3 126	2 663

Sur l'ensemble des exercices, il n'a pas été constaté de pertes sur les créances cédées.

NOTE 4 : Impôts différés

En l'absence d'historique de bénéfices suffisants, les conditions pour activer les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été considérées comme réunies à la clôture des périodes présentées.

Il n'existe pas d'impôts différés passifs.

NOTE 5 : Trésorerie nette

Les concours bancaires courants figurent dans le poste « Emprunts et dettes financières ».

Les disponibilités ont été données en garantie à hauteur des montants détaillés dans la note 20.

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	6	7
Disponibilités	2 605	150
Concours bancaires courants	(98)	(613)
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	2 514	(456)

NOTE 6 : Capital social

COMPOSITION

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 4.084.880 actions de 0,53 euro de valeur nominale chacune.

CAPITAL POTENTIEL (PLANS DE STOCK-OPTIONS ET DE BSPCE, ACTIONS GRATUITES)

Plan BSPCE

La société a émis et attribué plusieurs plans d'instruments dilutifs au profit de dirigeants et salariés du groupe.

Les plans au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

- BCE₍₁₂₋₁₃₎ : chacun des 164.500 BCE₍₁₂₋₁₃₎ attribués donne droit à la souscription d'une action de la Société au prix de 3,17 € par action au plus tard le 23 janvier 2020 et selon le calendrier suivant :
 - 1/3 des BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables à compter du 23 janvier 2016 ;
 - 2/3 des BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables à compter du 23 janvier 2017 ;
 - Tous les BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables à compter du 23 janvier 2018, et au plus tard le 23 janvier 2020 sous peine de caducité de plein droit.

Par exception, ces attributions prévoyaient qu'en cas de fusion de la société avec une autre société, de première cotation de ses actions, de cession par la Société, de la quasi-totalité de ses actifs ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société de la quasi-totalité de ses actifs, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un ou plusieurs tiers sous contrôle commun de plus de 50% des actions de la Société (ci-après une « Opération »), les droits d'exercice des BCE seraient accélérés de façon à ce que tout titulaire puisse souscrire, en supplément du nombre d'actions ordinaires auquel il a droit, un nombre d'actions ordinaires correspondant à cent pour cent (100%) des BCE attribués non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération étant précisé que l'émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des BCE devrait avoir lieu avant la réalisation juridique de l'opération ; faute de réalisation effective de ladite Opération, l'exercice des BCE serait réputé non avenu, et un nouvel exercice desdits BCE pourrait avoir lieu dans les conditions prévues au présent paragraphe.

Les BCE devraient, à peine de caducité, être exercées dans un délai de trois (3) mois après la perte, par chaque titulaire, de sa Qualité Continue d'Eligible (au sens du plan) pour la partie d'entre elles qu'il serait le cas échéant en droit d'exercer. Dans l'hypothèse du décès ou de l'Incapacité du Titulaire, ce délai serait porté à six (6) mois.

Dans l'hypothèse de la réalisation d'une Opération, les BCE exerçables devraient, à peine de caducité, avoir été exercés au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération, étant précisé que la Société aurait l'obligation d'informer les Titulaires de BCE de la réalisation de toute Opération dont ils n'auraient pas connaissance au moins quinze (15) jours à l'avance. [...].

Les BCE qui, le cas échéant, ne seraient pas encore exerçables à la date de la survenance de l'un quelconque des événements suscités (perte de la Qualité Continue d'Eligible, décès ou Incapacité, réalisation d'une Opération,) seraient automatiquement caducs et les délais mentionnés dans ces mêmes paragraphes n'auraient pas pour effet de prolonger, le cas échéant, leur durée de la validité au-delà de la période de cinq (5) années prévue ci-dessus.

Pour les BCE₍₁₂₋₁₃₎, il était expressément prévu que le conseil d'administration puisse déroger à leur exercice accéléré.

Le conseil d'administration du 12 février 2016, usant de la faculté de dérogation, a décidé :

- que les titulaires de BCE₍₁₂₋₁₃₎ bénéficiant de cette dérogation expresse pourraient désormais exercer tout ou partie de leurs BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables pour une période donnée, et non plus le nombre maximum de BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables pour une période d'exercice donnée ;
- que les BCE₍₁₂₋₁₃₎ qui seraient ou deviendraient exerçables lors de la réalisation d'une Opération demeureraient exerçables après la réalisation de l'Opération, sans que cette dérogation ait pour effet de prolonger la durée de validité de ces BCE₍₁₂₋₁₃₎ au-delà de la période de cinq années à compter de leur attribution prévue à l'origine.

Au cours de l'exercice, 26.303 BCE₍₁₂₋₁₃₎ non exercés par leurs titulaires au 23 janvier 2020 sont devenus caducs à cette date.

Actions gratuites

Le conseil d'administration du 17 septembre 2020 a procédé, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2020, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de certains salariés du groupe.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2020 est de 40.170.

Il a été attribué un montant total de 36.170 actions de la Société sur l'exercice.

Les bénéficiaires pourront devenir propriétaires des actions à l'issue d'une période de deux ans courant à compter de la décision d'attribution.

L'évolution des instruments dilutifs sur la période peut se synthétiser comme suit :

	BCE ₁₂₋₁₃	Actions gratuites	Total instruments dilutifs en cours de validité
Attribution à l'origine	164 500		164 500
Exercés	(126 902)		(126 902)
Caducs	(5 000)		(5 000)
Nombre existant au 31/12/2018	32 598	-	32 598
Attribués			-
Exercés/acquisés	(6 295)		
Echus			
Caducs (suite départ salariés)			
Nombre existant au 31/12/2019	26 303	-	26 303
Attribués		36 170	36 170
Exercés/acquisés			-
Echus			-
Caducs (délai expiré)	(26 303)		(26 303)
Nombre existant au 31/12/2020	-	36 170	36 170

Note 7 : Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours de la période :

	31/12/2019	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2020
Provision pour indemnités de fin de carrière	530	-	-	(171)	359
Provision pour impôts	-	-	-	-	-
Provision pour litige salarial	50	15	-	-	65
Autres provisions pour charges	-	6	-	-	6
PROVISIONS	580	21	-	(171)	430

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation (source : lboxx 10+)	0,34%	0,76%
Age de départ à la retraite	63	63
Modalités de départs	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 12% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 13% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2013-2015

Note 8 : Dettes Financières

L'évolution au cours de la période se présente comme suit :

	31/12/2019	Augmentation	Remboursement	Variation des cours de change	31/12/2020
Emprunts bancaires	1 302	3 920	(403)	(23)	4 797
<i>dont retraitement opérations de loc-financ.</i>	-	24	(0)	-	24
Concours bancaires courants	609	-	(506)	(7)	95
Intérêts courus	4	0	(1)	-	3
DETTES FINANCIERES	1916	3921	(910)	(31)	4 895

L'échéancier des dettes financières au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

	31/12/2020	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus
Emprunts bancaires	4 797	654	4 143
<i>dont retraitement opérations de loc-financ.</i>	24	6	18
Concours bancaires courants	95	95	-
Intérêts courus	3	3	-
DETTES FINANCIERES	4 895	752	4 143

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des emprunts est à taux fixe.

Note 9 : Dettes

Au 31 décembre 2020, les dettes se décomposent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes clients	79	68
Fournisseurs et comptes rattachés	673	2 226
Dettes sociales	3 343	2 426
Dettes fiscales	763	1 995
Autres dettes	3	626
Produits constatés d'avance	6 819	6 068
TOTAL	11 681	13 409

Les produits constatés d'avance sont relatifs au CIR à hauteur de 3.853 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 3.717 milliers d'euros au 31 décembre 2019, et pour le solde principalement aux contrats de maintenance ou ventes de solution en mode SaaS.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA.

NOTE 10 : Chiffre d'affaires – information sectorielle

La décomposition du chiffre d'affaires par nature de produits et par zone géographique s'analyse comme suit :

	2020 (12 mois)		2019 (12 mois)	
	KE	%	KE	%
Ventes de produits appliance	3 704	26%	4 542	24%
Ventes de produits software - licences	3 515	24%	7 321	38%
Ventes de produits software - cloud / ASP	562	4%	804	4%
Ventes d'autres produits	15	0%	58	0%
Ventes de prestations de services - maintenance et support	3 881	27%	3 267	17%
Ventes de prestations de services - professional services	2 650	18%	2 911	15%
Ventes d'autres services	45	0%	159	1%
Autres refacturations avec marge	6	0%		
TOTAL	14 379	100%	19 063	100%

	2020 (12 mois)		2019 (12 mois)	
	KE	%	KE	%
EMEA	9 215	64%	10 376	54%
<i>dont France</i>	4 018	28%	4 752	25%
Amérique	4 752	33%	8 126	43%
Asie	411	3%	561	3%
TOTAL	14 379	100%	19 063	100%

Le groupe dispose de filiales dans chaque zone géographique si bien que la monnaie de facturation est celle de la zone concernée : l'euro pour l'Europe, le dollar américain et le dollar canadien pour l'Amérique pour l'essentiel. Le risque de change sur le résultat est ainsi limité dans la mesure où les coûts afférents aux revenus sont également engagés dans la monnaie de la zone géographique. Le risque de change sur les opérations intra-groupe est supporté par Witbe SA.

Note 11 : Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	2020 (12 mois)	2019 (12 mois)
Production immobilisée	2 700	2 633
Subvention - CIR	1 468	1 330
Subvention d'exploitation - Autre		
Gains de change	103	95
Autres produits d'exploitation	150	472
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 420	4 530

La production immobilisée est relative aux frais de développement inscrits à l'actif du bilan à hauteur respectivement de 2.621 milliers d'euros pour 2020 et de 2.633 milliers d'euros pour 2019.

Les autres produits d'exploitation incluent les transferts de charges d'exploitation à hauteur de 133 milliers d'euros correspondant principalement aux détournements d'actifs commis par les salariés à l'insu de la société. Ces charges ont été reclassées en résultat exceptionnel afin de neutraliser l'impact sur le résultat d'exploitation.

NOTE 12 : Achats consommés, autres achats et charges externes

Les achats consommés ainsi que les autres achats et charges externes se décomposent comme suit :

	2020 (12 mois)	2019 (12 mois)
Achats de marchandises études et variations de stocks	1 928	2 398
ACHATS CONSOMMES	1 928	2 398
Achats non stockés de matières et fournitures	139	156
Sous-traitance générale	265	-
Locations et charges locatives	688	1 044
Entretiens et réparations	82	76
Assurances	68	68
Personnel mis à disposition	433	-
Honoraires	734	1 368
Publicité et marketing	108	301
Transport	79	156
Frais de mission voyages et déplacements	546	1 910
Frais postaux et de télécommunication	64	64
Services bancaires	43	113
Divers	105	104
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 355	5 359

NOTE 13 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont évolué comme suit :

	2020 (12 mois)	2019 (12 mois)
Rémunérations	9 552	9 118
Charges sociales	3 249	3 099
Autres charges de personnel	59	38
CHARGES DE PERSONNEL	12 860	12 255

NOTE 14 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes des reprises s'analysent comme suit sur la période :

	Dotations	Reprises
Dépréciations des clients	56	-
Dépréciations des stocks	-	-
Provisions	15	(171)
Autres provisions pour charges	6	
Sous-Total	76	(171)
Amortissements (incorporelles et corporelles)	2 173	
TOTAL	2 250	(171)
<i>dont exploitation</i>	2 130	(171)
<i>dont financier</i>	-	-
<i>dont exceptionnel</i>	119	

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions, nettes des reprises s'analysaient comme suit au titre de l'exercice précédent :

	Dotations	Reprises
Dépréciations des clients	9	-
Dépréciations des stocks	-	-
Provisions	112	-
Sous-Total	121	-
Amortissements (incorporelles et corporelles)	2 064	
TOTAL	2 185	-
<i>dont exploitation</i>	2 185	-
<i>dont financier</i>	-	-
<i>dont exceptionnel</i>	-	-

Note 15 : Résultat financier

	2020			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de change	(236)	(434)	(670)	165	36	200
Charges et produits d'intérêts	0	(56)	(56)	42	(132)	(90)
Charges et produits de cessions	-	(2)	(2)	0	(20)	(20)
RESULTAT FINANCIER	(236)	(492)	(728)	206	(116)	91

NOTE 16 : Résultat exceptionnel

	2020			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sortie d'immobilisations	0	(119)	(119)	5	(5)	-
Indemnité transactionnelle	446	(446)	(0)			
Amendes et Pénalités		17	17		(32)	(32)
Détournements d'actifs commis par des salariés		(133)	(133)		(437)	(437)
Divers	14	(47)	(33)	78	(47)	31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	460	(728)	(267)	82	(521)	(438)

NOTE 17 : Impôt sur les sociétés

	31/12/2020	31/12/2019
Report en avant des déficits	-	5
Retenues à la source	(10)	(2)
IMPOT SUR LES BENEFICES	(10)	4

Le montant des déficits fiscaux reportables disponibles et non activés à la clôture de chaque exercice se décompose comme suit par zone géographique (en base) :

	31/12/2020	31/12/2019
EMEA	23 752	21 441
<i>dont France</i>	23 431	20 969
Amérique	5 978	4 500
Asie	1 459	1 586
DEFICITS FISCAUX REPORTABLES NON ACTIVES	31 188	27 527

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé (preuve d'impôt) se présente comme suit :

	2020	2019
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(2 821)	663
Charge d'impôt effective	10	(4)
Résultat net consolidé avant impôt	(2 811)	659
Taux d'impôts Groupe		
Taux d'impôt théorique	26.50%	28.00%
Charge d'impôt théorique	(745)	185
Décalages d'imposition :		
-Crédits d'impôts et impôts forfaitaires	10	(4)
-Reclassement du CIR en subvention d'exploitation	(415)	(440)
-Différences permanentes	27	24
-Différence de taux d'impôt du Groupe	(47)	74
-Impôts différés non activés	1 180	157
Charge d'impôt effective	10	(4)
Taux d'impôt effectif	-0.35%	-0.56%

Note 18 : Résultat par action

	2020 (12 mois)	2019 (12 mois)
Résultat net (en €)	(2 820 888)	662 858
Nombre moyen d'actions en circulation	4 084 880	4 082 563
Nombre moyen d'actions diluées	4 121 050	4 108 866
Résultat net par action (en €)	(0.69)	0.16
Résultat net dilué par action (en €)	(0.69)	0.16

5. Autres informations

NOTE 19 : Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations dues aux dirigeants (PDG et directeurs généraux délégués) par l'ensemble des sociétés du groupe, au titre des exercices 2020 et 2019 sont les suivantes :

	2020	2019
Rémunérations au titre de mandats au sein du groupe (1)	518	422
Rémunérations au titre de contrats de travail (2)	339	276
Avantages en nature	-	-
Jetons de présence	-	-
TOTAL	857	698

N.B. les rémunérations au titre des mandats dans la filiale américaine ont été convertis sur la base du taux moyen annuel de parité €/€ pour chacun des exercices considérés.

(1) Ce total inclut :

- Les rémunérations fixes et variables de Marie-Véronique Lacaze au titre de ses mandats de dirigeant à la fois dans Witbe SA et dans Witbe Inc ;
- Les rémunérations fixes et variables de Jean-Michel Planche au titre de son mandat de dirigeant à la fois de Witbe SA et de Witbe Inc ;
- Les rémunérations fixes de Mathieu Planche au titre de son mandat de dirigeant de Witbe SA.

(2) Ces montants résultent des contrats de travail conclus entre Witbe SA et Paul Rolland, administrateur de la Société, et Mathieu Planche.

Ils comprennent pour Paul Rolland une rémunération fixe mensuelle de 9,5 milliers d'euros au titre de ses responsabilités de Directeur Technique et une part variable de 31 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020. Ils comprennent pour Mathieu Planche une rémunération mensuelle fixe de 9 milliers d'euros au titre de ses responsabilités de Directeur des opérations et une part variable de 86 et 52 milliers d'euros respectivement au titre des exercices 2020 et 2019.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 20 : Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements donnés	31/12/2020	31/12/2019
Engagements financiers		
Créances cédées non échues	2 118	2 207
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	35
Avals cautions et garanties données		
Dettes garanties par des sûretés réelles	-	-
Autres engagements		
Engagements de paiements futurs	2 373	2 942
TOTAL	4 491	5 184

Les créances cédées non échues correspondent aux créances cédées au factor et qui n'ont pas encore été payées par le client final.

Les engagements de paiements futurs se décomposent comme suit :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location immobilière simple	2 348	471	1 294	583
Contrat de location mobilière	24	6	18	-
TOTAL	2 373	477	1 312	583

ENGAGEMENTS REÇUS

Caution donnée au profit du	Nom des personnes ayant donné leur caution	Montant initial de la caution	Montant restant dû de la caution
Bpifrance	Fonds National de Garantie Renforcement Trésorerie	150	38
Bpifrance	Fonds National de Garantie Prêt pour Innovation	165	74
Bpifrance	Fonds Européen d'Investissement	275	124
Total des garanties accordées			236

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 21 : Effectif

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 124 personnes au 31 décembre 2020 contre 122 personnes au titre du 31 décembre 2019.

NOTE 22 : Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 75 milliers d'euros au titre de 2020 et 82 milliers d'euros au titre de 2019.



WITBE S.A.
18-22 rue d'Arras
Bâtiment A11
92000 NANTERRE





WITBE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



WITBE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société WITBE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WITBE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



Sommaire

Bilan-actif	4
Bilan-passif	5
Compte de résultat	6
Annexe aux comptes annuels	7
1. Nature de l'activité et faits caractéristiques	7
1.1. Nature de l'activité	7
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice	7
1.2.1. Détournements d'actifs	7
1.2.2. Impacts de la COVID-19	7
1.2.3. Transfert du siège social	8
1.3. Évènement postérieurs à la période	8
2. Principes et méthodes comptables	9
2.1. Principes généraux	9
2.2. Comparabilité des comptes	9
2.3. Méthodes comptables	9
2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	9
2.3.2. Immobilisations financières	10
2.3.3. Stocks	10
2.3.4. Créances	10
2.3.5. Affacturage	10
2.3.6. Valeurs mobilières de placement	11
2.3.7. Provisions	11
2.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires	11
2.3.9. Résultat exceptionnel	11
2.3.10. Opérations en devises	11
3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	12
4. Autres informations	23

Bilan-actif

(montants en euros)

Actif	Notes	Brut	Amort. & Dépréc.	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Immobilisations incorporelles		23 143 946	(16 138 661)	7 005 285	6 308 928
Immobilisations corporelles		1 843 229	(1 679 032)	164 197	245 895
Immobilisations financières		261 165	(514)	260 651	298 781
Actif immobilisé	1	25 248 340	(17 818 207)	7 430 133	6 853 603
Stocks et encours		409 774	-	409 774	253 017
Avances et acomptes versés sur commandes		54 188	-	54 188	41 451
Créances clients et comptes rattachés	3	9 996 483	(659 702)	9 336 781	9 589 843
Autres créances	3	8 117 132	-	8 117 132	9 464 078
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		2 091 310	-	2 091 310	67 931
Charges constatées d'avance	4	363 434	-	363 434	414 386
Actif circulant		21 032 321	(659 702)	20 372 620	19 830 706
Ecarts de conversion Actif		365 226	-	365 226	12 218
TOTAL ACTIF		46 645 887	(18 477 909)	28 167 979	26 696 527

Bilan-passif

(montants en euros)

Passif	Notes	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Capital		2 164 986	2 164 986
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 321 126	8 340 296
Réserve légale		230 648	185 567
Réserves indisponibles		26 590	7 420
Report à nouveau		5 862 228	5 005 686
Résultat de l'exercice		(657 169)	901 623
Capitaux propres	9	15 948 410	16 605 578
Provisions pour risques		430 226	62 218
Provisions pour charges		5 679	-
Provisions pour risques et charges	10	435 905	62 218
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 459 738	1 732 527
Emprunts et dettes financières diverses		716 905	1 303 632
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		676 632	1 715 742
Dettes fiscales et sociales		3 564 558	3 693 549
Autres dettes		81 496	73 794
Produits constatés d'avance	11	2 226 197	1 215 206
Dettes	6	11 725 526	9 734 449
Ecart de conversion Passif		58 139	294 282
TOTAL PASSIF		28 167 979	26 696 527

Compte de résultat

(montants en euros)

Compte de résultat	Notes	2020 12 mois	2019 12 mois
Vente de marchandises		4 917 358	6 686 701
Production vendue (services)		6 081 958	6 531 687
Produits des activités annexes		6 160	-
Montant net du chiffre d'affaires	12	11 005 477	13 218 388
Production immobilisée		2 700 011	2 632 541
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	13	144 803	387 420
Autres produits		104 258	40 610
Produits d'exploitation		13 954 548	16 278 958
Achats et variations de stocks de marchandises		(942 004)	(1 092 183)
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements		(2 142)	-
Autres achats et charges externes		(2 809 571)	(4 169 418)
Impôts, taxes et versements assimilés		(318 333)	(304 832)
Salaires et traitements		(6 507 699)	(6 230 088)
Charges sociales		(2 897 915)	(2 712 346)
Dotations aux amortissements et dépréciations	10	(2 295 551)	(2 003 650)
Autres charges		(58 956)	(94 364)
Charges d'exploitation		(15 832 172)	(16 606 881)
Résultat d'exploitation		(1 877 624)	(327 923)
Produits financiers		74 033	185 545
Charges financières		(215 893)	(118 861)
Résultat financier		(141 860)	66 684
Résultat courant avant impôts		(2 019 484)	(261 238)
Produits exceptionnels		549 425	81 936
Charges exceptionnelles		(743 998)	(490 087)
Résultat exceptionnel	14	(194 573)	(408 151)
Impôts sur les bénéfices		1 556 887	1 571 012
RESULTAT NET		(657 169)	901 623

Annexe aux comptes annuels

1. Nature de l'activité et faits caractéristiques

1.1. Nature de l'activité

La société est spécialisée dans la mesure de la qualité d'expérience (QoE pour Quality of Experience), qui conçoit et commercialise des produits de monitoring de réseaux (robots d'une part et interfaces logicielles d'autre part), permettant aussi bien aux opérateurs et fournisseurs de services qu'aux entreprises de contrôler la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final de leurs services IP (Protocole Internet).

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1. Détournements d'actifs

Dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et dans la phase finale de l'informatisation de ses process administratifs et comptables, la direction de Witbe a découvert des détournements d'actifs commis par des salariés à l'insu de la société au mois de mars 2020.

Le montant est de l'ordre de 123 K€ sur l'exercice 2020, contre 382K€ sur l'exercice 2019.

Ces charges ont été présentées en résultat exceptionnel afin de neutraliser l'impact sur le résultat d'exploitation.

A la découverte de ces faits, la direction a licencié les salariés concernés. La procédure judiciaire est en cours.

1.2.2. Impacts de la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et des autorités locales, la majeure partie des collaborateurs de Witbe continue le travail à distance. Les équipes en charge de la production et de l'expédition des robots travaillent sur site, dans le respect le plus strict des règles de sécurité sanitaire préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, cette activité ne pouvant se faire à distance.

Les équipes des Ventes et des Opérations sont majoritairement en télétravail et viennent de manière exceptionnelle au bureau en cas de force majeure.

Les équipes Qualité clients sont disponibles et assurent le support pour tous les clients, en Europe et aux Etats-Unis. Les salariés se déplacent de manière occasionnelle sur site ou chez nos clients pour la mise en œuvre des produits Witbe lorsqu'elle ne peut pas se faire à distance.

Les équipes R&D continuent d'œuvrer au développement des nouvelles versions des produits, avec de nouvelles fonctionnalités rendues indispensables par le confinement : robot mini plus intégré et plus facile à déployer, mise en œuvre de la majorité de nos produits en cloud, installation automatisée, etc.

Les équipes administratives et financières ont continué à remplir leurs missions dans des conditions quasi normales grâce aux outils de travail à distance mis en place par Witbe.

Le confinement a fait prendre conscience à toutes les sociétés, que ce soient les sociétés du monde des télécoms et de l'informatique ou les grands comptes industriels, de la nécessité des services numériques et de leur bon fonctionnement.

Les produits Witbe, que ce soient les robots permettant de travailler à distance sur des diffusions de vidéo, ou ceux qui permettent de contrôler le bon fonctionnement des applications internet ou intranet, ont révélé toute leur utilité.

La mise en œuvre de l'acquisition et de l'utilisation massive de nos produits a pris du temps, notamment à cause des lenteurs dans les process dues au confinement. Malgré les retards que nous avons pu constater en fin 2020, notamment sur le marché américain, nous restons persuadés que cette crise aura aidé à comprendre la nécessité des produits Witbe, et nous espérons que cela sera bénéfique à moyen terme.

Les demandes de nos clients et prospects ont évolué, et nous avons dû faire travailler notre gamme de produits pour répondre à ces nouvelles exigences, engendrées notamment par la longueur de cette crise sanitaire, qui dure maintenant depuis plus d'un an.

Notre gamme a été étendue, d'une part par des robots mini, plus faciles à déployer et à des tarifs adaptés à cette période de crise économique et d'autre part, par la mise en place de nos offres Cloud dédié et Ondemand, permettant à nos clients de tester leurs services sans avoir à se déplacer physiquement dans leurs locaux.

A ce jour, et malgré les difficultés que la société a eu à surmonter, l'activité est soutenue et nous espérons sortir grandis de cette période compliquée.

Le soutien de nos partenaires financiers par la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs bancaires et gouvernementaux a permis de soutenir notre trésorerie au cours de cette année.

1.2.3. Transfert du siège social

La société a transféré son siège social au 18-22 rue d'Arras, Bâtiment A11 à Nanterre (92000) au 31 juillet 2020.

1.3. Évènements postérieurs à la période

Aucun évènement matériel postérieur à la clôture n'est à reporter.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mars 2021 et sur la base des prévisions de trésorerie établie par la direction sur les douze prochains mois, les présents comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

2.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois comme pour l'exercice précédent. Les deux périodes peuvent donc être valablement comparées.

2.3. Méthodes comptables

2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, et à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| • Frais de recherche et développement | 5 ans |
| • Brevets | 10 ans |
| • Logiciels | 1 à 5 ans |
| • Agencements et aménagements | 10 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participations comptabilisés à leur coût d'acquisition, des dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, aux actions propres de la société et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour la société. Elle est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres détenue et des perspectives de rentabilité.

Les actions propres de la société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen de bourse du dernier mois avant clôture) est inférieure à leur valeur comptable.

Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In – First Out).

2.3.3. Stocks

Les stocks correspondent à des achats de marchandises valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les sorties de stock de marchandises est le coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

La recouvrabilité des créances nettes envers les filiales a été appréciée au regard des hypothèses sous-tendant la croissance dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement.

Celle-ci se traduit notamment par le renforcement des équipes avant-ventes venant soutenir des équipes de ventes directes désormais solides en Amérique du Nord, puisque chaque commercial y a dorénavant un avant-vente dédié, ainsi que par la diversification verticale de l'offre Witbe, avec la vente de services d'expertise, auparavant confiés à des partenaires.

2.3.5. Affacturage

La société a recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées à la société, chargée d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge à la société d'en assurer le recouvrement.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais réintégréées fiscalement.

2.3.7. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristournes, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par la société, qui distingue :

- Offre hardware : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- Offre software :
 - Vente sous forme de licences : chiffre d'affaires généré au moment de la mise à disposition ;
 - Vente sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS) : chiffre d'affaires reconnu linéairement sur la durée de l'abonnement ;
 - Maintenance et support logiciels : le chiffre d'affaires est étalé sur la période couverte.
- Prestations de services (installation, conseil sur site, personnalisation...) : la société reconnaît le chiffre d'affaires au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

2.3.9. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.3.10. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Les écarts de change relatifs à des créances et dettes commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation alors que les écarts relatifs à des créances et dettes financières sont comptabilisés en résultat financier.

3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE 1 : Immobilisations

Immobilisations brutes	31/12/2019	Acquisitions	Cessions / Diminutions	Reclassements	31/12/2020
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	1 045 390	1 498			1 046 888
Frais de recherche et de développement	19 473 511	2 621 211			22 094 722
Immobilisations incorporelles en cours	-	2 336			2 336
	20 518 901	2 625 045	-	-	23 143 946
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	372 505	8 461	(370 691)		10 274
Matériel de transport	15 304	-			15 304
Matériel de bureau et informatique	1 586 253	107 716			1 693 969
Mobilier	122 367	1 314			123 681
	2 096 429	117 490	(370 691)	-	1 843 229
Immobilisations financières					
Participations	908	-			908
Autres titres immobilisés	42 571	1 654 765	(1 664 309)		33 026
Autres Immobilisations financières	260 284	1 754 002	(1 787 055)		227 231
	303 763	3 408 767	(3 451 365)	-	261 165
Total brut	22 919 093	6 151 303	(3 822 056)	-	25 248 340
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	902 984	47 302			950 286
Frais de recherche et de développement	13 306 989	1 881 386			15 188 375
	14 209 973	1 928 688	-		16 138 661
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	237 986	133 361	(370 691)		656
Matériel de transport	15 304	-			15 304
Matériel de bureau et informatique	1 503 517	61 914			1 565 431
Mobilier	93 727	3 914			97 640
	1 850 534	199 188	(370 691)		1 679 032
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	4 982	514	(4 982)		514
	4 982	514	(4 982)		514
Total amortissements et dépréciations	16 065 489	2 128 391	(375 673)		17 818 207
Immobilisations nettes	6 853 603				7 430 133

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement se sont élevés à 2.621.211 euros sur 2020.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans, correspondant à la durée estimée de procuration d'avantages économiques pour la société.

Les principaux frais de développement capitalisés sur la période sont les frais rattachés aux projets suivants, s'inscrivant dans la continuité de notre effort d'innovation technologique :

- Création d'une nouvelle interface de restitution des résultats (Smartgate) : la restitution des résultats mesurés par les robots Witbe est un élément clé de la proposition de valeur de Witbe. Capitalisant sur les stockages en base de données mode "big data" des années précédentes, les équipes R&D ont développé une nouvelle interface combinant nouveaux widgets, adaptés à certaines mesures spécifiques à Witbe (Smartping, VQ-ID, run d'un scénario, etc), facilité de navigation, et agrégation de millions de points de données sur une seule page en quelques secondes ;
- Portage des logiciels du robot vidéo sur une architecture Linux : afin d'améliorer la stabilité des robots vidéo, ainsi que leur coût de fabrication, Witbe a entrepris de migrer les logiciels du robot vidéo d'une architecture Windows, vers une architecture Linux. Il s'agit d'un pré-requis essentiel à l'arrivée de nouveaux robots en 2021, qui n'auraient pas pu voir le jour sans ;
- Amélioration de l'intégration de la technologie Witbe en mode Cloud : afin de simplifier le déploiement des technologies Witbe en mode Cloud, de nombreuses optimisations ont été apportées sur l'ensemble de la stack technique. Le cloud Witbe est ainsi désormais géré automatiquement (production, backup, mises à jour, etc). Un travail de refonte de l'API Maestro est également en cours, afin de préparer de nouvelles fonctionnalités en 2021 ;
- Pilotage des set-top-box : afin d'apporter de plus en plus de fonctionnalités à l'utilisateur, les opérateurs ont fait évoluer les technologies de pilotage pour passer d'infra-rouge au Bluetooth ou RF4CE, ce qui permet d'avoir une meilleure interaction, et de supporter des fonctionnalités comme le contrôle vocal. Witbe a, de son côté, continué de développer son offre de pilotage, en intégrant aussi ces technologies, afin de continuer à accompagner le développement de ses clients. Witbe a également fait évoluer l'interface du Remote Eye Controller, afin de remplacer la télécommande du REC par une modélisation visuelle de la télécommande du device, afin d'être plus fidèle au look de cette dernière ;
- Web & Mobile devices control : Witbe a poursuivi les travaux démarrés les années précédentes et a continué à enrichir son support du contrôle et pilotage des devices mobiles (smartphones et tablettes) et des navigateurs Web ;
- Amélioration des algorithmes de mesure perceptuelle de la qualité vidéo : il s'agit de la continuation de travaux démarrés les années précédentes sur l'analyse de la qualité vidéo, dans toutes les résolutions jusqu'à la 4K. Cela permet de faire de la détection temps réel des défauts et de les classer. Ces travaux permettent d'assurer que les algorithmes de Witbe suivent les évolutions de l'ensemble des techniques de diffusion, et les évolutions apportées concernent tant les technologies MOS que VQ-ID, deux solutions propriétaires Witbe issues de plus de 10 ans de travaux de R&D ;
- Autres projets divers : en parallèle des grands chantiers ci-dessus, Witbe a poursuivi des travaux de fonds sur un ensemble de sujets complémentaires : Mobile Screener (nouveau composant permettant d'analyser les vidéos sur mobile), Smart TV Screener (nouveau composant permettant le pilotage de Smart TVs par les robots Witbe), mise à jour de Witbe ID pour supporter un mode SSO avec nos clients ;
- Stabilisation et optimisation des logiciels Witbe : sujet fil rouge des équipes de R&D, la stabilisation et l'optimisation de l'ensemble des produits est un chantier permanent afin d'assurer la meilleure qualité d'expérience possible lors de l'utilisation de nos produits.

INFORMATION RELATIVE AU RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, la société a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions.

Elle détient au 31 décembre 2020 une quantité de 3.349 de ses propres actions pour une valeur inscrite en « autres titres immobilisés » de 33.026 euros, outre un solde en espèces d'un montant de 69.718 euros porté dans le poste du haut de bilan « Autres Immobilisations financières ».

NOTE 2 : Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	TECHNOLOGIES WITBE CANADA Inc	64	(1 719 282)	100%	76	76	259 531		773 768	(324 215)	
	WITBE Inc (USA)	815	(4 789 382)	100%	831	831	6 175 122		4 072 686	(1 559 740)	
	WITBE Ltd (Hong Kong)	0	(734 018)	100%	1	1	105 520		-	(69 421)	
	WITBE Pte Ltd (Singapour)	1	(653 255)	100%	1	1	114 236		204 802	80 386	
	WITBE Ltd (Grande-Bretagne)	-	(347 135)	100%	-	-	137 889		738 464	115 434	
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
Renseignements globaux concernant les autres titres											

Les comptes des filiales sont arrêtés au 31 décembre 2020 et sont d'une durée de 12 mois.

Les données sont converties sur la base du cours de change au 31/12/2020, soit :

- TECHNOLOGIES WITBE CANADA INC : 1 euro = 1,5633 dollars canadiens ;
- WITBE Inc (Usa) : 1 euro = 1,2271 dollars US ;
- WITBE Ltd (Hong Kong) : 1 euro = 9,5142 dollars de Hong Kong ;
- WITBE Pte Ltd : les données sont exprimées en euros ;
- WITBE Ltd (Grande-Bretagne) : 1 euro = 0,899 livres.

NOTE 3 : Etat des créances

Le total des créances à la clôture s'élève à 18.704.279 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Autres immobilisations financières	227 231	130 513	96 718
	Clients douteux ou litigieux	757 297	757 297	-
	Autres créances clients	9 239 186	9 239 186	-
	Personnel et comptes rattachés	1 651	1 651	-
<i>De l'actif circulant</i>	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 452	2 452	-
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 566 695	1 566 695	-
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	275 895	275 895	-
	Groupe et associés	5 231 656	5 231 656	-
	Débiteurs divers	1 038 782	1 038 782	-
Charges constatées d'avance		363 434	363 434	
Total		18 704 279	18 607 561	96 718

Les créances Groupe et associés sont constituées des prêts accordés aux filiales.

Les créances fiscales d'impôts sur les bénéfices s'élèvent à 1.566.695 euros et correspondent au Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2020.

La société a souscrit un contrat d'affacturage. L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt de garantie conservé par le factor et figurant dans les autres créances	307 946	196 883
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées venue en diminution des créances clients	2 118 376	2 207 024
Créance sur le factor restant à recevoir au titre des créances cédées et non encaissées figurant dans les autres créances	699 370	259 192
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	3 125 692	2 663 099

NOTE 4 : Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance d'exploitation	363 434	413 075
Charges constatées d'avance financières	-	1 311
Charges constatées d'avance exceptionnelles	-	-
Total	363 434	414 386

NOTE 5 : Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients		
Factures à établir	158 214	1 148 920
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 452	-
Autres créances		
Avoirs à recevoir	1 159	-
Total	161 825	1 148 920

NOTE 6 : Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture s'élève à 11.725.526 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine	59 625	59 625	
	à plus d'1 an à l'origine	4 400 299	648 731	3 751 568
Emprunts et dettes financières divers	716 719	716 719	-	
<i>dont Groupe et associés</i>	716 719	716 719	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	676 632	676 632		
Personnel et comptes rattachés	786 640	786 640		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 161 409	2 161 409		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices	-	-	
	Taxe sur la valeur ajoutée	475 119	475 119	
	Autres impôts taxes et assimilés	141 391	141 391	
Autres dettes	81 496	81 496		
Produits constatés d'avance	2 226 197	2 226 197		
Total	11 725 526	7 973 958	3 751 568	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	3 500 000			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	402 189			

NOTE 7 : Charges à payer

Charges à payer	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus	186	-
Agios et commissions à payer	2 949	4 128
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	111 678	135 273
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	536 662	448 395
Primes et frais à payer au personnel	537 144	557 126
IJSS et remboursements Prévoyance	-	168
Impôts et taxes à payer	99 836	347 464
Autres dettes		
Autres charges à payer	-	4 100
Total	1 288 456	1 496 654

NOTE 8 : Parties liées

	Participations
Immobilisations financières (nettes)	908
Créances client	5 897 491
Autres créances	5 231 656
Emprunts et dettes financières	(716 719)
Dettes fournisseurs	(148 929)
Autres dettes	-
Charges d'exploitation	(18 890)
Produits d'exploitation	2 310 131
Charges financières	(14 051)
Produits financiers	64 138

NOTE 9 : Capitaux propres

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Date	Nbre d'actions	Nominal	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	31/12/19	4 084 880	0.53	2 164 986	8 340 296	185 567	7 420	5 005 686	901 623	16 605 578
Affectation résultat N-1						45 081		856 542	(901 623)	-
Affectation réserves indisponibles - Attribution d'actions gratuites					(19 170)		19 170			-
Résultat N									(657 169)	(657 169)
Capitaux propres au	31/12/20	4 084 880	0.53	2 164 986	8 321 126	230 648	26 590	5 862 228	(657 169)	15 948 410

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société est composé de 4.084.880 actions de valeur nominale de 0,53 euros.

CAPITAL POTENTIEL

Plan de BSPCE

La société a émis et attribué plusieurs plans d'instruments dilutifs au profit de dirigeants et salariés du groupe. Les plans au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

- BCE₍₁₂₋₁₃₎ : chacun des 164.500 BCE₍₁₂₋₁₃₎ attribués donne droit à la souscription d'une action de la Société au prix de 3,17 € par action au plus tard le 23 janvier 2020 et selon le calendrier suivant :
 - 1/3 des BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables à compter du 23 janvier 2016 ;
 - 2/3 des BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables à compter du 23 janvier 2017 ;
 - Tous les BCE₍₁₂₋₁₃₎ exerçables à compter du 23 janvier 2018, et au plus tard le 23 janvier 2020 sous peine de caducité de plein droit.

Par exception, ces attributions prévoyaient qu'en cas de fusion de la société avec une autre société, de première cotation de ses actions, de cession par la Société, de la quasi-totalité de ses actifs ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société de la quasi-totalité de ses actifs, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un ou plusieurs tiers sous contrôle commun de plus de 50% des actions de la Société (ci-après une « Opération »), les droits d'exercice des BCE seraient accélérés de façon à ce que tout titulaire puisse souscrire, en supplément du nombre d'actions ordinaires auquel il a droit, un nombre d'actions ordinaires correspondant à cent pour cent (100%) des BCE attribués non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération étant précisé que l'émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des BCE devrait avoir lieu avant la réalisation juridique de l'opération ; faute de réalisation effective de ladite Opération, l'exercice des BCE serait réputé non avenu, et un nouvel exercice desdits BCE pourrait avoir lieu dans les conditions prévues au présent paragraphe.

Les BCE devraient, à peine de caducité, être exercées dans un délai de trois (3) mois après la perte, par chaque titulaire, de sa Qualité Continue d'Eligible (au sens du plan) pour la partie d'entre elles qu'il serait le cas échéant en droit d'exercer. Dans l'hypothèse du décès ou de l'incapacité du Titulaire, ce délai serait porté à six (6) mois.

Dans l'hypothèse de la réalisation d'une Opération, les BCE exerçables devraient, à peine de caducité, avoir été exercés au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération, étant précisé que la Société aurait l'obligation d'informer les Titulaires de BCE de la réalisation de toute Opération dont ils n'auraient pas connaissance au moins quinze (15) jours à l'avance. [...].

Les BCE qui, le cas échéant, ne seraient pas encore exerçables à la date de la survenance de l'un quelconque des événements suscités (perte de la Qualité Continue d'Eligible, décès ou Incapacité, réalisation d'une Opération,) seraient automatiquement caducs et les délais mentionnés dans ces mêmes paragraphes n'auraient pas pour effet de prolonger, le cas échéant, leur durée de la validité au-delà de la période de cinq (5) années prévue ci-dessus.

Pour les BCE ₍₁₂₋₁₃₎, il était expressément prévu que le conseil d'administration puisse déroger à leur exercice accéléré.

Le conseil d'administration du 12 février 2016, usant de la faculté de dérogation, a décidé :

- que les titulaires de BCE ₍₁₂₋₁₃₎ bénéficiant de cette dérogation expresse pourraient désormais exercer tout ou partie de leurs BCE ₍₁₂₋₁₃₎ exerçables pour une période donnée, et non plus le nombre maximum de BCE ₍₁₂₋₁₃₎ exerçables pour une période d'exercice donnée ;
- que les BCE ₍₁₂₋₁₃₎ qui seraient ou deviendraient exerçables lors de la réalisation d'une Opération demeuraient exerçables après la réalisation de l'Opération, sans que cette dérogation ait pour effet de prolonger la durée de validité de ces BCE ₍₁₂₋₁₃₎ au-delà de la période de cinq années à compter de leur attribution prévue à l'origine.

Au cours de l'exercice, 26.303 BCE ₍₁₂₋₁₃₎ non exercés par leurs titulaires au 23 janvier 2020 sont devenus caducs à cette date.

Actions gratuites

Le conseil d'administration du 17 septembre 2020 a procédé, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2020, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de certains salariés du groupe.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2020 est de 40.170.

Il a été attribué un montant total de 36.170 actions de la Société sur l'exercice.

Les bénéficiaires pourront devenir propriétaires des actions à l'issue d'une période de deux ans courant à compter de la décision d'attribution.

L'évolution des instruments dilutifs sur la période peut se synthétiser comme suit :

	BCE ₁₂₋₁₃	Actions gratuites	Total instruments dilutifs en cours de validité
<i>Attribution à l'origine</i>	164 500		164 500
Exercés	(126 902)		(126 902)
Caducs	(5 000)		(5 000)
Nombre existant au 31/12/2018	32 598	-	32 598
Attribués			-
Exercés/acquisés	(6 295)		(6 295)
Echus			-
Caducs (suite départ salariés)			-
Nombre existant au 31/12/2019	26 303	-	26 303
Attribués		36 170	36 170
Exercés/acquisés			-
Echus			-
Caducs (délai expiré)	(26 303)		(26 303)
Nombre existant au 31/12/2020	-	36 170	36 170

NOTE 10 : Etat des dépréciations et provisions

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	608 929	56 269	(4 982)	660 216
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	62 218	385 905	(12 218)	435 905
Sous-Total	671 146	442 174	(17 200)	1 096 121
Amortissements		2 127 877	-	
Total		2 570 051	(17 200)	
<i>dont exploitation</i>		2 301 230	(7 304)	
<i>dont financier</i>		149 661	(9 895)	
<i>dont exceptionnel</i>		119 161	-	

Les dépréciations s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations financières	4 982	514	(4 982)	514
Créances clients	603 947	55 755	-	659 702
Total	608 929	56 269	(4 982)	660 216
<i>dont exploitation</i>		55 755	-	
<i>dont financier</i>		514	(4 982)	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

Les provisions s'analysent comme suit :

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
			Avec objet Sans objet	
Provisions pour litiges	50 000	15 000		65 000
Provisions pour pertes de change	12 218	365 226	(12 218)	365 226
Autres provisions pour risques et charges		5 679		5 679
Total	62 218	385 905	- (12 218)	435 905
<i>dont exploitation</i>		236 759	(7 304)	
<i>dont financier</i>		149 146	(4 913)	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

NOTE 11 : Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance d'exploitation	2 226 197	1 215 206
Produits constatés d'avance financiers		
Produits constatés d'avance exceptionnels		
Total	2 226 197	1 215 206

NOTE 12 : Ventilation du chiffre d'affaires net

	<i>France</i>	<i>Export</i>	2020 Total	2019 Total
Ventes de produits	2 009 901	2 907 458	4 917 358	6 686 701
Ventes de services	2 008 410	4 079 708	6 088 118	6 531 687
Total	4 018 311	6 987 165	11 005 477	13 218 388

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

France : 4.018.311 euros

EMEA : 4.661.845 euros

Asie : 288.851 euros

Amériques : 2.036.470 euros

NOTE 13 : Transferts de charges

Au cours de l'exercice 2020, les transferts de charges s'élèvent à 137.498 euros et correspondent aux détournements d'actifs commis par les salariés à l'insu de la société à hauteur de 123.063 euros. Ces charges ont été reclassées en résultat exceptionnel afin de neutraliser l'impact sur le résultat d'exploitation.

NOTE 14 : Résultat exceptionnel

	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Amendes et pénalités		17 039
Détournements d'actifs commis par des salariés		(123 063)
Indemnités de résiliation		(17 795)
Indemnité transactionnelle	445 930	(446 052)
Dettes prescrites	9 406	
Divers		(6 255)
Opérations de capital		
Bonus écologique	5 000	
Malis et Bonis sur rachats d'actions	88 939	(48 712)
Produits de cessions d'éléments d'actif	150	
Autres produits et charges exceptionnels		
Amortissements exceptionnels - mises au rebut d'immobilisations		(119 161)
Total	549 425	(743 998)

NOTE 15 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Comptable	Avant impôt		Impôt correspondant	Net après impôt
		Décalages fiscaux	Fiscal		
Résultat courant avant impôt	(2 019 484)	(231 440)	(2 250 924)		(2 019 484)
Résultat exceptionnel	(194 573)	(17 039)	(211 612)		(194 573)
Retenue à la source	(9 808)	9 808	-		(9 808)
Crédit impôt recherche	1 566 695	(1 566 695)	-		1 566 695
Total	(657 169)	(1 805 367)	(2 462 535)	-	(657 169)

NOTE 16 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (au taux de droit commun)

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
Provision pour risques de change		12 218	12 218	365 226		365 226
Effort à la construction		27 652	27 652	28 991		28 991
Charges déduites / produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
Ecart de conversion actif	12 218		365 226	12 218	365 226	
Ecart de conversion passif		294 282	294 282	58 139		58 139
Total	12 218	334 152	699 378	464 574	365 226	452 356
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	20 968 881		2 462 535		23 431 416	

4. Autres informations

NOTE 17 : Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	31/12/2020	31/12/2019
Engagements financiers		
Créances cédées non échues	2 118 376	2 207 024
Autres engagements		
Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt contracté auprès de BNP PARIBAS	-	34 835
Engagements de crédit-bail mobilier	24 427	
Engagements en matière de pensions, retraites et assim.	358 993	529 727
Total	2 501 796	2 771 586

Engagements reçus	31/12/2020	31/12/2019
Engagements financiers		
Avals, cautions et garanties reçus		
<i>Bpifrance Financement sur les prêts CIC et BNP PARIBAS</i>	-	8 709
<i>Bpifrance Régions sur les prêts CIC et BNP PARIBAS</i>	-	8 709
<i>Fonds National de Garantie Renforcement Trésorerie sur prêt Bpifrance</i>	37 500	52 500
<i>Fonds National de Garantie Prêt pour l'innovation sur prêt Bpifrance</i>	74 250	90 750
<i>Fonds Européen d'Investissement sur prêt Bpifrance</i>	123 750	151 250
Total	235 500	311 917

Credit-bail

Postes du Bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Matériel et Mobilier	86 747	15 273	83 755	2 992	-	99 170
Total	86 747	15 273	83 755	2 992	-	99 170

Redevances restant à payer

Postes du Bilan	A un an au plus	A plus d'un an et moins e 5 ans	A plus de 5 ans	Total	Prix d'achat résiduel
Total	-	-	-	-	-

Indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation (source : Iboxx 10+)	0,34%	0,76%
Age de départ à la retraite	63	63
Modalités de départs	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 12% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 13% lissé per classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2013-2015

ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

	Total	Paiements dus par période		
		A un an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location immobilière simple	1 315 516	134 184	598 003	583 329
Contrat de location mobilière	24 427	5 982	18 445	
Total	1 339 943	140 166	616 448	583 329

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 18 : Rémunérations des dirigeants

	2020
Rémunérations au titre de mandats	72 000
Rémunérations au titre de contrats de travail	339 304
Total	411 304

NOTE 19 : Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	78	
Agents de maîtrise, techniciens	2	
Employés	11	
Ouvriers		
Total	91	-

NOTE 20 : Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes correspondant à l'audit des comptes statutaires de Witbe SA et comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à 29.000 euros.



WITBE S.A.
18-22 rue d'Arras
Bâtiment A11
92000 NANTERRE



WITBE
Société Anonyme au capital de 2.164.986,40 euros
Siège social : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 NANTERRE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions des Articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, ceux de votre Conseil d'administration, les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ont été arrêtés par votre Conseil d'administration en sa séance du 15 avril 2021.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2020 ET FAITS MARQUANTS

1.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

Les sociétés globalement intégrées au 31 décembre 2020 sont Witbe Inc. (USA), Witbe Ltd (Hong-Kong), Witbe Pte. Ltd. (Singapour), Technologies Witbe Canada Inc. (Canada) et Witbe Limited (Royaume-Uni), toutes détenues à 100% par Witbe; leur activité est identique à celle de la maison mère.

1.1.2 Compte rendu de l'activité du groupe

À l'issue de l'exercice 2020, Witbe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 14,4 M€, en repli de 24% par rapport à 2019. Face à une crise mondiale sans précédent, l'activité de Witbe a surtout été impactée sur la toute fin de l'année, sur le marché américain.

Aux États-Unis, qui représentent historiquement près de la moitié de l'activité annuelle de Witbe, la fin de l'année 2020 a été marquée par une triple crise, sanitaire, économique et politique, soudaine et inédite. Ces tensions accentuées ont eu un impact immédiat et important sur l'activité des derniers mois de l'exercice, avec un chiffre d'affaires en recul annuel de 43%, qui n'a représenté que 32% des facturations du groupe en 2020 (vs. 42% en 2019). L'Amérique Latine et le Canada, eux aussi rattachés à la zone, ont également été particulièrement impactés par la pandémie. La zone EMEA (Europe Moyen-Orient Afrique), touchée moins fortement par les conséquences de la crise sanitaire au 2nd semestre, a enregistré un repli plus limité de 11% en 2020.

Face à ces événements, Witbe a travaillé sa résilience en 2020, notamment à travers le développement de son offre Cloud, ainsi qu'une réduction de ses charges, avec la volonté forte de préserver ses actifs essentiels dont l'emploi.

Le développement de ses offres vers le modèle Cloud, a été essentiel pour nos clients confinés en télétravail.

L'évolution progressive du modèle de vente de Witbe, accélérée en 2020 sous l'effet de la crise, s'est traduite par le basculement de plus en plus de clients sur ses offres Cloud. Le poids du chiffre d'affaires récurrent, incluant la maintenance et les abonnements Cloud, a augmenté de 9 points de pourcentage sur l'année, pour représenter 31% du chiffre d'affaires en 2020 (vs. 21% en 2019).

Bien que cette évolution affecte le chiffre d'affaires issu des ventes de licences sur les 18 premiers mois de la bascule, elle constitue un facteur essentiel dans le développement du groupe, lui assurant une part plus importante de chiffre d'affaires récurrent dès 2021 et pour les années futures.

La Société a également continué le travail sur la réduction de ses charges au 2nd semestre 2020, sans destruction des actifs fondamentaux du groupe, afin de continuer à adapter l'entreprise au nouvel environnement économique.

Les actifs immatériels, et en particulier le capital humain et les compétences de la Société, ont été l'un des premiers objectifs de pérennisation, avec la résilience du groupe lui-même.

Sur l'ensemble de l'exercice, Witbe a ainsi été en mesure de réaliser des économies légèrement supérieures à 2 M€ sur ses charges externes, sous l'effet de la baisse des déplacements et de l'arrêt des salons professionnels, de l'amélioration et de l'automatisation de nombreux processus internes de l'entreprise, de l'optimisation de ses infrastructures Cloud ou encore du déménagement de son siège social historique en France, au sein de son nouveau Centre des Opérations, à Nanterre.

Au total, les charges d'exploitation reculent ainsi de 8,73% en 2020, et amortissent partiellement l'impact du recul de l'activité. Grâce à de nombreuses optimisations opérationnelles et à l'anticipation des besoins financiers, la situation de trésorerie disponible demeure confortable, à un peu plus de 2,5 M€ à fin décembre 2020 (vs. - 0,5 M€ à la même époque l'année dernière).

1.1.3 Progrès réalisés

Durant cette année 2020 riche d'enseignements sur le plan produits pour Witbe, la Société a développé deux nouveaux éléments dans sa gamme : une nouvelle façon de visualiser les métriques mesurées par les robots Witbe, Smartgate, et le robot le plus petit et le plus facilement déployable de sa gamme, la Witbox.

L'entreprise a en effet accompagné les nouvelles méthodes de travail de ses clients, et a été en mesure de leur proposer dès janvier 2021 une offre encore plus adaptée à ces nouvelles conditions. En ce début d'année, les clients de l'entreprise ont bénéficié ainsi d'un nouveau portail d'analyse des KPIs (indicateurs clés de performance) mesurés par les robots Witbe, baptisé Smartgate et accessible totalement en Cloud. S'appuyant sur toute l'expérience acquise par Witbe au cours des vingt dernières années, Smartgate permet une analyse simplifiée des root causes (causes premières de dysfonctionnement) grâce aux dernières méthodes de traitement de l'information.

L'entreprise a également annoncé récemment un tout nouveau type de robot, la Witbox, permettant de diffuser plus massivement l'offre « Remote Eye Controller ». Ce produit phare du groupe durant l'année 2020 permet aux équipes réseaux des opérateurs d'intervenir à distance sur un nombre important de devices de test, tel un utilisateur final. Ce nouveau robot promet d'être un beau succès commercial, notamment aux États-Unis, où plusieurs projets REC sont en cours de finalisation.

Le groupe a également annoncé début janvier 2021 une toute nouvelle offre Cloud, permettant à ses clients et prospects de louer des devices (iPhone, Android, PS4, Xbox, PC, etc.) de tests, à l'heure. Cette nouvelle offre, particulièrement adaptée aux broadcasters et diffuseurs de contenus, rencontre d'ores et

déjà un franc succès, avec plus de 1 600 heures de contenus visionnés pendant les premières 48 heures de la plateforme, confirmant la pertinence de l'offre Cloud pour ce segment marché.

1.1.4 Difficultés rencontrées

Comme beaucoup d'entreprises, Witbe a dû faire face cette année à la plus grosse crise sanitaire mondiale de ce dernier siècle. Il s'agit là certainement de l'élément majeur à retenir de cette année 2020.

Depuis le début de la pandémie, et conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et des autorités locales, après le confinement général, la majeure partie des collaborateurs de Witbe ont travaillé à distance et il a fallu faire au mieux, en prenant en compte les spécificités de chaque équipe, pour gérer la situation, en impactant le moins possible le rendement de l'entreprise.

Les équipes en charge de la production et de l'expédition des robots ont travaillé sur site, dans le respect le plus strict des règles de sécurité sanitaire préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, cette activité ne pouvant se faire à distance.

Les équipes des Ventes et des Opérations étaient majoritairement en télétravail, venant de manière exceptionnelle au bureau en cas de force majeure.

Les équipes Qualité clients étaient disponibles et assuraient le support pour tous les clients, en Europe et aux États-Unis ; ils se déplaçaient de manière occasionnelle sur site ou chez nos clients pour la mise en œuvre des produits Witbe pour ce qui ne peut se faire à distance, en fonction des autorisations clients.

Les équipes R&D ont continué d'œuvrer au développement des nouvelles versions des produits, avec de nouvelles fonctionnalités rendues indispensables par le confinement, comme expliqué ci-dessus.

Les équipes administratives et financières ont continué à remplir leurs missions dans des conditions quasi normales grâce aux outils de travail à distance mis en place par Witbe.

A ce jour, et malgré les difficultés que la Société a eu à surmonter, l'activité est soutenue et nous savons que nous sortirons grandis de cette période compliquée.

Enfin, il est à noter que le soutien de nos partenaires financiers, à travers la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs bancaires et gouvernementaux a permis de soutenir notre trésorerie au cours de cette année.

1.1.5 Résultats de l'activité du Groupe

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires consolidé	14.379	19.063
Charges d'exploitation	(20.614)	(22.586)
Résultat d'exploitation	(1.816)	1.006
Résultat financier	(728)	91
Résultat net	(2.821)	663
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part groupe	(2.821)	663

1.1.6 Situation financière et endettement du Groupe

La trésorerie nette du groupe ressort à 2.514 k€ contre -456 k€ en 2019.

La dette financière du groupe s'élève à la clôture de l'exercice 2020 à 4.895 k€ contre 1.916 k€ à la clôture de l'exercice 2019.

1.1.7 Indications sur les objectifs et la politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture.

N/A

1.1.8 Indications sur l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessous.

1.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Au cours des précédentes crises surmontées par le groupe, le marché nord-américain a toujours coupé très vite ses dépenses, mais a su se reconstruire tout aussi rapidement pour repartir encore plus fort.

Dans ce contexte, les acteurs dans le domaine des plateformes vidéo sont en train d'innover à un niveau encore jamais vu précédemment et réinventent la télévision et tout son écosystème.

En 2020, il était essentiel pour Witbe de continuer ses efforts d'innovation et de rester présent à leur côté. Les projets majeurs accompagnés par Witbe cette année pour le compte de grands acteurs américains et européens sont à ce titre remarquables.

La mise en place de la nouvelle administration aux États-Unis et l'annonce d'un plan de relance économique record de 1 900 Mds USD devraient être le déclencheur d'une forte reprise économique de la zone.

1.3 EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous constatons comme indiqué ci-dessus une reprise de l'activité aux US, les cadences de vaccination étant bien plus importantes que dans la plupart des autres pays.

On ressent un regain d'activité, et même si nos grands clients n'envisagent pas encore un retour dans leurs bureaux, le travail reprend.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La R&D se poursuit conformément à notre roadmap réactualisée dans le cadre des nouvelles conditions de marché.

1.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels le Groupe est confronté ont été décrits dans le document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2016. Ces risques et leur nature n'ont pas évolué à la date de rédaction du présent rapport (voir en **Annexe 3**), à l'exception des risques liés au Covid-19 et qui vous ont été exposés précédemment et que nous vous rappelons ci-dessous :

Comme décrit précédemment et depuis le début de la pandémie, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et des autorités locales, après le confinement général, la majeure partie des collaborateurs de Witbe ont travaillé à distance et il a fallu faire au mieux quelque soient les équipes concernées pour gérer la situation en impactant le moins possible le rendement de l'entreprise.

La Société a fait de son mieux pour limiter l'impact sur son activité, mais la situation si grave, notamment dans certaines zones, a eu cependant un impact important.

1.6 LITIGES

A la date du présent rapport, il n'existe pas de litige en cours qui pourrait avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

2. **ACTIVITE DE LA SOCIETE WITBE DURANT L'EXERCICE 2020 ET FAITS MARQUANTS**

L'activité de la Société se confondant avec l'activité du Groupe, puisque les filiales détenues par la Société sont dédiées à la commercialisation des produits du Groupe, plusieurs sections ci-dessous renvoient aux sections correspondantes de la première partie ci-dessus relative à l'activité du Groupe.

2.1 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 **Compte rendu de l'activité de la Société**

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.2 ci-dessus.

2.1.2 **Résultats de cette activité**

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En K €	Exercice clos				
	Au 31/12/20	Au 31/12/19	Au 31/12/18	Au 31/12/17	Au 31/12/16
Chiffre d'affaires	11 005	13 218	13 237	11 750	10 213
Produits d'expl.	13 955	16 279	16 199	13 964	11 882
Total charges d'expl.	15 832	16 607	17 852	16 148	12 024
Résultat d'expl.	(1 878)	(328)	(1653)	(2185)	(143)
Résultat net	(657)	902	8	(1 095)	521
Fonds propres	15 948	16 606	15 684	15 624	16 647

Le résultat net comptable 2020 se solde par une perte de (657.169) euros.

2.1.3 **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société est joint en Annexe 2.

2.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.3 EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.5 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1 ci-dessus.

2.6 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.7 INDICATIONS SUR LES OBJECTIFS ET LA POLITIQUE DE LA SOCIETE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE.

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.7 ci-dessus.

2.8 DELAIS DE PAIEMENT - DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	Article D 441-4 I 1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-4 I 2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	94					156	71					150
Montant total des factures concernées TTC	310 129	38 560	8 931	6 176	192 811	246 478	4 437 515	176 144	99 919	101 841	4 377 063	4 754 967
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	7.94%	0.99%	0.23%	0.16%	4.93%	6.31%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							37.58%	1.49%	0.85%	0.86%	37.07%	40.27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : indiqués sur la facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : N/A						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : indiqués sur la facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : N/A					

2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

En ce qui concerne le résultat net comptable de l'exercice qui fait apparaître **une perte de 657.169 euros**, nous vous proposons de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Perte nette comptable **657.169 euros**
 Laquelle est affectée au poste "Report à Nouveau" du bilan. =====

2.10 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents et qu'il n'est pas proposé de distribution de dividende au titre de l'exercice clos.

2.11 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS "SOMPTUAIRES" ET IMPOT SUPPORTE EN RAISON DE CES DEPENSES ET CHARGES

Aucune dépense de cet ordre n'a été effectuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.12 ATTRIBUTION D'UNE REMUNERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'année 2020.

2.13 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.13.1 Prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé

La Société n'a pris aucune participation ni en capital ni en droit de vote ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

2.13.2 Activités et résultats des filiales et des Sociétés contrôlées

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre 2020 et sont d'une durée de 12 mois.

Filiales	Localisation	Capital social	Date de création	CA	Résultat	Capitaux propres
Technologies WITBE Canada Inc.	Canada	100\$	avr-12	773.768 €	(324.215) €	(1.719.218) €
WITBE, Inc.	USA	1000 \$	juin-04	4.072.686 €	(1.559.740) €	(4.788.567) €
WITBE Ltd	Hong Kong	1 Hkd	mars-09	- €	(69.421) €	(734.017) €
WITBE Pte. Ltd.	Singapour	1 €	juil-10	204.802 €	80.386 €	(653.254) €
WITBE Limited	Royaume-Uni	1£	fév-18	738.464 €	115.434 €	(347.135) €

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

- 1 euro = 1,5633 dollars canadien
- 1 euro = 1,2271 dollars US
- 1 euro = 9,5142 dollars de Hong Kong
- 1 euro = 0,8990 livre anglaise

2.13.3 Régularisations des participations croisées

N/A

2.13.4 Actions d'autocontrôle

N/A

2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprise à la clôture de l'exercice 2020.

À la clôture de l'exercice 2020, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 2,14 % du capital social de la Société.

2.15 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Récapitulatif des actions achetées et vendues au cours de l'exercice écoulé :

	Titres achetés	Prix Moyen Pondéré	Montant total	Titres vendus	Prix Moyen Pondéré	Montant total	Frais de négociation
janv-20	23.006	2,6237	60.359,94	26.090	2,6469	69.056,61	0
fév-20	21.322	2,5958	55.348,59	19.245	2,6169	50.362,90	0
mars-20	15.283	1,9836	30.316,21	13.602	2,0457	27.825,60	0
avril-20	25.908	2,2825	59.135,76	28.347	2,2746	64.477,77	0
mai-20	28.899	2,2087	63.828,74	31.970	2,2286	71.248,55	0
juin-20	49.821	2,8622	142.596,21	50.380	2,9356	147.893,60	0
juil-20	42.692	3,4746	148.335,70	41.848	3,5269	147.595,43	0
août-20	45.958	5,3099	244.031,31	46.486	5,2341	243.314,32	0
sept-20	37.333	6,8516	255.790,72	41.308	6,9173	285.740,91	0
oct-20	28.365	8,1826	232.099,40	24.906	8,0020	199.297,89	0
nov-20	22.459	8,7515	196.551,04	25.821	8,5928	221.874,10	0
déc-20	17.202	9,6716	166.371,66	18.136	9,6961	175.849,17	0
Total	358.248		1.654.765,28	368.139		1.704.536,85	

actions inscrites au 31/12/2020	3.349
valeur au cours d'achat	33.026 €
valeur nominale	0,53 €
fraction du capital représentée (en %)	0,08 %

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

2.16 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS EN 2020

La date de première cotation de l'action Witbe est le 18 avril 2016. Depuis lors, le cours de l'action évolue en fonction de l'offre et de la demande sur le marché Euronext Growth.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2020		Date
Cours Min (clôture)	1,68 € / action	27/03/2020
Cours Max (clôture)	11,50 € / action	24/11/2020
Volume total échangé	7.501.391 titres	01/01– 31/12/20
Capitaux échangés	36.574.814,06 EUR	01/01– 31/12/20

2.17 AJUSTEMENT DES BASES DE CALCUL DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

La Société n'a procédé à aucune opération sur le capital nécessitant de prendre des mesures d'ajustement au cours de l'exercice écoulé.

2.18 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

A ce jour, la Société n'a fait l'objet d'aucune procédure ou sanction relative à des pratiques anticoncurrentielles.

2.19 PRETS ENTRE ENTREPRISES

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.20 SUCCURSALE(S) EXISTANTE(S)

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.21 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.22 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.23 IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de vote plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2020.

	Actions	%	DDV	%
Groupe Familial Planche*	2 090 997	51,19 %	4 181 994	66,64 %

Le Groupe Familial Planche est composé de Mme Marie-Véronique Lacaze, M. Jean-Michel Planche, M. Mathieu Planche et la société Tancred Ventures.

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société de ce qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

2.24 OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DU DERNIER EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES ET LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été déclarée par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

2.25 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Participations

Immobilisations financières (nettes)	908
Créances client	5 897 491
Autres créances	5 231 656
Emprunts et dettes financières	(716 719)
Dettes fournisseurs	(148 929)
Autres dettes	-
Charges d'exploitation	(18 890)
Produits d'exploitation	2 310 131
Charges financières	(14 051)
Produits financiers	64 138

RESOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2020.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

WITBE

Société Anonyme au capital de 2.164.986,40 euros
Siège social : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 NANTERRE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le présent rapport a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

I- OPTION CHOISIE POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement relatif à l'exercice de la direction générale n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

II- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par chacun de vos mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

Madame Marie-Véronique LACAZE est Présidente – Directrice Générale de la Société WITBE et assume également les mandats suivants :

- Directrice de la société WITBE, Inc. (USA),
- Directrice de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directrice de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Présidente de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada)
- Directrice de la société WITBE Limited (Royaume-Uni)

Monsieur Jean-Michel PLANCHE est (i) Administrateur et (ii) Directeur Général Délégué de la Société WITBE et assume également les mandats suivants :

- Gérant de la Société TANCREDES VENTURES,
- Directeur de la société WITBE, Inc. (USA),
- Directeur de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directeur de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Administrateur de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada)
- Directeur de la société WITBE Limited (Royaume-Uni)

Monsieur Paul ROLLAND est (i) Administrateur et (ii) Directeur Technique de la Société WITBE et n'assume aucun autre mandat dans une autre société.

Monsieur Mathieu PLANCHE est (i) Directeur Général Délégué de la Société et (ii) Directeur R&D de la Société WITBE et assume également les mandats de :

- Directeur de la société WITBE Limited (Royaume-Uni)

- Directeur de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Directeur de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directeur Général de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada)

III - ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2020 aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

IV - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

L'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration du 17 septembre 2020, fait l'objet d'un rapport spécial qui vous est soumis à l'occasion de la présente Assemblée Générale Annuelle Ordinaire statuant sur l'exercice social clos le 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, nous vous précisons que Monsieur Mathieu Planche, bénéficiaire d'actions gratuites, étant mandataire social, il devra conserver au nominatif pur et jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société un nombre d'actions égal à 10 % des actions qui lui auront été attribuées au titre du plan d'attribution gratuite d'actions.

V- CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention réglementée n'est intervenue durant l'exercice, directement ou par personne interposée, entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et d'autre part, des sociétés contrôlées par Witbe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

VI- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	21 juin 2019 (10ème résolution)	Vingt-six mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € Montant nominal maximum de titres de créances : 5.000.000 €	Néant

Annexe 1

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	21 juin 2019 (11ème résolution)	Vingt-six mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 5.000.000 € (2)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Placement privé)	21 juin 2019 (12ème résolution)	Vingt-six mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € Montant nominal maximum de titres de créances : 5.000.000 €	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	21 juin 2019 (13ème résolution)	dix-huit mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 5.000.000 € (2)	Néant

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	21 juin 2019 (14ème résolution)	Vingt-six mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et des plafonds suivants : - Montant nominal maximum des augmentations de capital avec DPS : 1.000.000 € (3) (montant nominal maximum de titres de créances : 5.000.000 € (4)) - Montant nominal maximum des augmentations de capital avec DPS : 1.000.000 € (1) (montant nominal maximum de titres de créances : 5.000.000 € (2))	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes	21 juin 2019 (15ème résolution)	Vingt-six mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 700.000 €	Néant
Attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants	2 juin 2020 (9ème résolution)	trente-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 21.290,01 euros	Utilisation de l'autorisation à hauteur de 36.170 actions gratuites de 0,53 euro chacune par décision du Conseil d'administration du 17 septembre 2020

(1) dans la limite d'un plafond global de 1.000.000 euros commun aux 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions de l'assemblée générale du 21 juin 2019.

(2) dans la limite d'un plafond global de 5.000.000 euros commun aux 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions de l'assemblée générale du 21 juin 2019.

(3) ce montant s'imputant sur le plafond maximum global de 1.000.000 € visé à la 10^e résolution de l'assemblée générale du 21 juin 2019.

(4) ce montant s'imputant sur le plafond maximum global de 5.000.000 € visé à la 10^e résolution de l'assemblée générale du 21 juin 2019.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	2 082 842	2 094 960	2 161 650	2 164 986	2 164 986
Nombre des actions ordinaires existantes	3 929 890	3 952 755	4 078 585	4 084 880	4 084 880
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<input type="checkbox"/> par conversion d'obligations					
<input type="checkbox"/> par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 213 375	11 749 775	13 237 379	13 218 388	11 005 477
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	789 811	-378 882	-67 681	1 292 973	333 117
Impôts sur les bénéfices	- 1 231 290	- 1 232 599	-1 585 696	- 1 571 012	- 1 556 887
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	520 983	-1 095 253	8 830	901 623	-657 169
Résultat distribué					
<u>Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,51	0.22	0.37	0.70	0.46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,13	- 0.28	0.002	0.22	- 0.16
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	74	75	93	90	91
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 892 244	5 508 402	6 375 640	6 230 088	6 507 699
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 790 155	2 524 216	2 944 299	2 712 346	2 897 915

PRINCIPAUX RISQUES

1.1 RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIÉTÉ

1.1.1 Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques

Le marché du monitoring¹ de la qualité des réseaux, des services et des applications, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour intégrer les innovations technologiques récurrentes (nouveau format vidéo 4K, services vidéo en accès direct sur Internet appelés services OTT ou "over-the-top") et pour répondre au mieux aux besoins des opérateurs et des entreprises de superviser la qualité des réseaux et de leurs applications au travers du prisme de la qualité d'expérience (QoE : *Quality of Experience*) réellement délivrée à leurs clients ou utilisateurs. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part significative de ses ressources au développement d'une offre compétitive, la plus pertinente et performante possible dans le domaine du monitoring de la qualité d'expérience. Pour rester à la pointe de son marché, le Groupe devra poursuivre son engagement fort en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de nouveaux produits et services, tout en améliorant l'offre existante.

Malgré la capacité démontrée par le Groupe depuis sa création à intégrer successivement toutes les évolutions technologiques apparues sur le marché, il existe toujours un risque de voir apparaître des nouvelles technologies toujours plus complexes imposant au Groupe de réaliser des investissements plus importants que ceux jusque-là menés pour adapter son offre à celles-ci. Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements, face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

1.1.2 Risques liés à la concurrence

Le marché du monitoring est un marché concurrentiel au sein duquel bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Dans le domaine de la QoE, certains des concurrents du Groupe sont des acteurs disposant de larges ressources et disposant d'une notoriété plus étendue que celle du Groupe, notamment certains groupes américains. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus, certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Les solutions de monitoring existantes sur le marché comprennent deux types de solutions, d'une part celles centrées sur les infrastructures et la « santé » des réseaux, communément appelées outils de QoS (Quality of Services : Qualité de Services) et celles centrées sur la qualité des services et la qualité d'expérience utilisateur dénommées outils de QoE. Le marché du monitoring regroupe un nombre important d'acteurs, avec davantage d'acteurs présents sur le segment historique de la QoS que sur celui, plus récent, de la QoE. Cependant, ce dernier segment connaît un essor significatif supérieur à celui de la QoS et constitue donc une opportunité pouvant conduire à l'apparition de nouveaux acteurs au cours des prochaines années.

Aussi, le Groupe pourrait avoir à faire face à plus ou moins long terme à une concurrence accrue mais considère cependant bénéficier d'avantages concurrentiels significatifs dans le domaine du monitoring de la QoE. Celles-ci sont importantes à deux niveaux :

- en termes d'avance technologique : s'appuyant sur 18 ans de développement pour le compte de plus de 300 clients à travers le monde, le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre complète et très avancée technologiquement permettant de proposer des fonctionnalités uniques sur le marché (l'algorithme

¹ Le terme *monitoring* correspond à la fois au *monitoring post production* et au *test & validation pré-production*.

SmartPing, le Witbe Video MOS (Mean Opinion Score), Workbench ou encore Witbe Earth et le récent Witbe DataLab) ;

- en termes de savoir-faire démontré : l'expérience et le niveau d'expertise des équipes de Witbe est aujourd'hui tels que le Groupe est capable de travailler avec des opérateurs ou entreprises de toutes tailles et de s'adapter dans les meilleurs délais aux innovations du marché, en développant une offre qui correspond aux attentes des clients, dans un contexte de renouvellement et d'enrichissement permanent des solutions existantes sur le marché. Ceci s'explique par une forte culture d'entreprise souhaitée par les fondateurs du groupe, toujours très proche du besoin réel de ses clients. Ceci conduit à une politique de moyen et long terme, privilégiant les révolutions technologiques de fond.

Malgré l'existence de ces avantages concurrentiels significatifs, si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future, sa capacité à augmenter, voire à maintenir ses parts de marché, pourrait s'en trouver plus ou moins sérieusement affectée. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe.

1.2 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

1.2.1 Risques liés à la sécurité des produits commercialisés par le Groupe

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions et sur des réseaux sur lesquels interviennent différents acteurs. Les données informatiques et leur traitement sont stockés sur les serveurs de la Société ou des clients, et constituent la base de l'activité du Groupe.

Par conséquent, cela expose les produits ou services commercialisés par le Groupe, et les données qu'ils contiennent (stockées chez le client ou chez Witbe), de manière continue, à différents risques liés à la sécurité, comme notamment les risques de piratage informatique ou industriel (attaques de virus informatiques, «bugs» informatiques ou autres dysfonctionnements) provenant du réseau, ou encore les risques de mauvais fonctionnement du produit sur le réseau des clients (si l'installation du produit chez le client entraînait d'éventuels dysfonctionnements).

Ces problèmes éventuels pourraient perturber le bon fonctionnement des produits de Witbe, ou remettre en cause ses analyses et son monitoring. Ils pourraient causer des dommages significatifs au Groupe, comme notamment un retard dans la réalisation de projets, la divulgation d'informations qui pourraient être confidentielles et avoir un impact négatif sur l'image du Groupe. Ceci pourrait contraindre le Groupe à des dépenses supplémentaires pour, par exemple, rapatrier les données sauvegardées et/ou de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement.

Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs propriétaires et répartis sur plusieurs sites, ce qui permet la réplication des logiciels dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité. De plus, les équipes techniques de Witbe sont habituées aux systèmes à forte contrainte (fonctionnement 24x7) et ont conçu un système particulier, permettant de s'abstraire de risques de dépendance à un opérateur, une structure d'hébergement ou un centre de données ; Witbe est son propre opérateur réseau et dispose, comme les opérateurs, d'un AS (Autonomous System) dédié :AS15436.

Witbe ne dépend pas d'un seul opérateur et loue ses propres infrastructures télécom (fibres) pour relier ses centres de données critiques en région parisienne. Witbe est aussi présent sur le principal point d'échange de trafic Internet en France, à Paris et à Lyon et échange son trafic pour bénéficier des meilleures redondances et performances avec la plupart des opérateurs français. Ceci permet à Witbe d'être indépendant de tous fournisseurs Internet ou télécom.

Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

1.2.2 Risques relatifs aux clients

Risques liés à la solvabilité des clients du Groupe

Le Groupe adresse deux typologies de clientèle : d'une part, les opérateurs de télécommunication de type « tiers1 » et les fournisseurs de contenu regroupés sous le terme de « Telcos » et d'autre part, le segment « Corporate » dénommant de grandes entreprises de tous secteurs (banques, assurances, industrie...). Son portefeuille clients est composé pour l'essentiel de grands comptes parmi les acteurs de référence de leur secteur. Compte-tenu de la qualité de signature de ses clients, le Groupe n'a donc été confronté à ce jour, qu'à de rares cas l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Compte tenu de l'actuel volume d'activité et du chiffre d'affaire croissant par client, la perte d'un client important ne causerait pas une réduction importante du chiffre d'affaires ou une difficulté de recouvrement de créances clients et ne pourrait affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

1.2.3 Risques liés aux fournisseurs

La Société s'est organisée en veillant à ne pas être soumise à un risque fournisseurs important :

- au niveau matériel : l'essentiel des achats nécessaires à la partie équipement « Hardware » de son offre, concerne des composants standards (de type boîtiers, cartes mères, processeurs, cartes fonctionnelles...) disponibles auprès de nombreuses sources ;
- au niveau logiciel : l'essentiel de la technologie du Groupe est développée en interne. La Société ne recourt pas à de la sous-traitance de R&D, à la différence de nombreuses sociétés sur le marché et utilise des licences de type base de données et/ou bureautique largement répandues sur le marché et ne créant donc aucune situation de dépendance pour le Groupe. Toutefois, le Groupe peut être amené à passer des accords de licences avec un nombre restreint de fournisseurs pour notamment :
 - o répondre à des besoins spécifiques (mécanismes d'authentification et de déchiffrement de flux vidéo par exemple) afin par exemple d'adapter les robots aux propres choix technologiques de certains clients,
 - o intégrer des technologies normalisées (ITU par exemple).

En conséquence, la Société estime à ce jour ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et veillera à l'avenir à maintenir cet état de fait.

1.2.4 Risques liés au déploiement commercial du Groupe

Le déploiement commercial du Groupe dépendra de sa capacité à améliorer et enrichir sa gamme de solutions au rythme des évolutions technologiques et à étoffer la force de vente dans des délais ou à des conditions compatibles avec ses anticipations de croissance. Cette force de vente est composée de l'équipe commerciale du Groupe relayée par une force de vente indirecte composée principalement d'intégrateurs et de distributeurs dont la montée en puissance sur certaines zones géographiques et/ou secteurs de débouchés (« Telcos » ou « Corporate ») constitue un des axes de développement du Groupe.

Malgré l'ancienneté de l'équipe commerciale actuelle, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de recruter, former et fidéliser :

- une force de vente directe qualifiée dans des délais et à des conditions financières compatibles avec son expansion, dans les pays dans lesquels il commercialise directement ses produits ;
- les collaborateurs nécessaires à l'identification, au recrutement, à la formation et à l'animation des intégrateurs et/ou distributeurs dans les pays qui seront abordés par une force de vente indirecte.

Le Groupe ne peut pas non plus garantir, dans les zones géographiques considérées comme prioritaires pour lesquelles il fait ou entend faire appel à une force de vente indirecte, que les intégrateurs et distributeurs disponibles disposeront des compétences nécessaires pour promouvoir au mieux des solutions du Groupe et consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, une partie de la force de vente directe a pour mission d'intervenir de manière systématique en tant que support technique et stratégique auprès des distributeurs du Groupe à la fois lors d'actions commerciales comme la présence sur des salons et durant les processus de vente. Ce type de support pourra également intervenir auprès de grands intégrateurs, de manière ponctuelle.

En cas de survenance de l'une ou l'autre de ces situations, la conquête de nouveaux clients et/ou la valorisation du portefeuille client existant pourraient en être plus ou moins affectées ainsi que par voie de conséquence, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.3 RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

1.3.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend du travail et de l'expertise des membres de la direction et de collaborateurs scientifiques et techniques clés et en particulier de Marie-Véronique Lacaze son Président-Directeur Général, de Jean-Michel Planche son Directeur Général Délégué à l'innovation et aux technologies, de Mathieu Planche son Directeur Général Délégué, ainsi que de Paul Rolland, son Directeur technique.

L'indisponibilité temporaire ou définitive de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de départ à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place dans ses contrats de travail avec le personnel cadre des dispositifs spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail tels que des clauses de transfert de la propriété intellectuelle et de confidentialité. La Société a également mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel et des personnes clés sous la forme de rémunération variable et/ou d'attribution de titres donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise). Le départ ou l'indisponibilité temporaire de collaborateurs clés, notamment si un remplacement adéquat n'était pas trouvé en temps utile, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que sur ses perspectives de développement.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique sociale visant à privilégier la promotion interne et à seconder chaque poste stratégique du Groupe grâce à des adjoints directs. Ceci conduit à une forte fidélité des collaborateurs de Witbe, dont la plupart sont toujours présents, depuis la création en 2000 et à minimiser au maximum l'impact de tout départ éventuel.

1.3.2 Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé

Le Groupe aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés françaises ou étrangères pour recruter et retenir les personnels scientifiques et techniques hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés

à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Ayant placé le capital humain au cœur de l'organisation du Groupe, la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), options de souscription et attribution gratuites d'actions et de mécanisme de rémunération variable ou de primes sur salaire en fonction de la performance pour certains salariés, et/ou au regard des résultats de l'entreprise pour d'autres. L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

1.3.3 Risques relatifs à de potentielles opérations de croissance externe

A ce jour, la stratégie de développement du Groupe est uniquement fondée sur de la croissance organique et le Groupe n'envisage pas à ce stade d'opérations de croissance externe. Cependant, malgré l'absence de démarche structurée en la matière, le Groupe n'exclut pas de réaliser une ou plusieurs opérations d'acquisitions, si l'opportunité se présentait, qui lui permettraient d'accélérer sa croissance. Des acquisitions sélectives de briques technologiques nouvelles ou complémentaires pourraient par exemple être envisagées. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes puis, à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'il ne peut assurer qu'il parviendra à intégrer avec succès toute brique technologique acquise. Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur le Groupe des coûts significatifs. Le Groupe pourrait avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

1.4 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

1.4.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle principalement défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur, en l'état actuel du droit français et du droit européen. Ces logiciels ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. Les codes source des logiciels Witbe ont été déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes) dans un premier dépôt, et les développements plus récents sont publiés de la même façon. Le dépôt des codes source à l'APP ne permet toutefois que de donner une date certaine au dépôt d'une œuvre sans établir la titularité des droits de propriété intellectuelle sur cette œuvre.

La Société considère que la rapidité des évolutions technologiques et la complexité du système Witbe permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplique des logiciels (contenant les lignes de codes) et du matériel (sans lequel le logiciel ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, compte-tenu des technologies et produits développés par la Société et de la législation française applicable, la protection par des brevets n'est pas envisageable *stricto sensu* en France et en Europe et elle représenterait des coûts importants s'il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle protection en dehors de l'Europe sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu'offre un brevet. La Société n'a pas déposé à ce jour de brevet en France ou à l'étranger.

La marque Witbe est déposée en France, aux Etats-Unis et au Canada. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe. Ceci étant, à la date du présent rapport, le Groupe n'est pas confronté à de telles situations et ne l'a pas été au cours de dernières années.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies. A l'inverse, la Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre du Groupe. Celle-ci ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte-tenu de son marché. Ceci étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent rapport jamais été confronté à de telles situations.

Dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique de la Société est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, la Société ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront pas des technologies similaires aux siennes.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats le développement et la rentabilité du Groupe.

1.4.2 Risques liés à l'utilisation des logiciels sous licence « Open Source » (ou logiciels libres)

Le Groupe peut être amené à utiliser des logiciels provenant de tiers, en particulier, des logiciels sous licence dites « *Open Source* » (licences de type GPL, GPLv2, LGPL v2.1, Apache 2.0, BSD Licence, Eclipse Public Licence v1.0, GNU General Public Licence, MIT... liste non exhaustive). L'équipe de développeurs du Groupe peut utiliser ces logiciels pour réduire le temps et le coût de développement. L'utilisateur de logiciels libres doit se conformer aux conditions d'utilisation prévues par son auteur dans le contrat de licence auxquelles ils sont soumis. Ces logiciels libres peuvent être utilisés, modifiés, redistribués librement selon les termes de la licence qui les régissent.

Le Groupe ne développe pas à partir de ces technologies « *Open source* » mais isole ces modules pour en garantir la maintenabilité et circonscrire les droits qui y sont attachés. Les codes du Groupe font alors appel à ces modules en des endroits parfaitement identifiés. Si le Groupe est amené à corriger certains de ces modules, le fruit de ces recherches et de ce travail est alors re-publié et partagé avec la communauté.

1.4.3 Risques liés à l'utilisation de technologie de logiciels sous licence

La Société estime ne pas être dépendante d'accords de licence majeurs dont le non-renouvellement serait susceptible de remettre en cause l'activité même du Groupe ou d'avoir un impact significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives de développement.

1.4.4 Risques environnementaux

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.5 RISQUES FINANCIERS

1.5.1 Risque de liquidité

Aucune dette financière n'est soumise au respect de covenant.

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois.

1.5.2 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour contribuer au financement de ses activités de Recherche & Développement en France, le Groupe a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à octroyer un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.5.3 Risque de change

Le Groupe a recours à plusieurs devises de facturation dont principalement l'euro, le dollar américain et le dollar canadien. Il engage également des dépenses opérationnelles dans ces mêmes devises à travers ses implantations locales (Paris, New-York et Montréal) ce qui contribue en partie à un adossement mécanique du risque de change. Au regard de son stade de développement actuel, le Groupe estime le risque de change résiduel non couvert comme peu significatif et n'a donc mis en place aucun mécanisme spécifique de couverture. Compte-tenu de son plan de développement, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficace à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

1.5.4 Risque de taux

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt.

1.5.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

L'activité de Witbe est marquée par une saisonnalité différente selon les zones ce qui atténue son impact au niveau consolidé. Pour la zone EMEA et plus particulièrement l'Europe, l'activité est régulièrement relativement soutenue au mois de décembre du fait des soldes de lignes budgétaires disponibles chez un grand nombre de clients ayant une clôture comptable calée sur l'exercice civil. En Amérique du Nord, les ventes marquent généralement un rythme soutenu au cours du deuxième trimestre imputable notamment à de nombreuses clôtures d'exercice au cours du 1^{er} semestre civil.

1.5.6 Risque lié à l'existence d'instruments dilutifs

A ce jour, la Société a procédé à l'attribution de plans de BCE et d'actions gratuites au profit de dirigeants et de salariés du Groupe.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre, notamment, de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Dans de tels cas, il en résulterait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.



WITBE

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit



WITBE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société WITBE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



- ▶ Avec M. Paul Rolland, administrateur de votre société

Nature et objet

Avenant au contrat de travail

Votre conseil d'administration du 21 avril 2020 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, afin de reconduire sa prime d'intéressement pour 2020.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la reconduction de la prime d'intéressement de M. Paul Rolland est justifiée dans la mesure où elle devrait accroître l'implication de ce dernier dans la bonne marche des affaires sociales.

■ Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- ▶ Avec M. Paul Rolland, administrateur de votre société

Nature et objet

Avenant au contrat de travail

Votre conseil d'administration du 15 avril 2021 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, afin de reconduire sa prime d'intéressement pour 2021.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la reconduction de la prime d'intéressement de M. Paul Rolland est justifiée dans la mesure où elle devrait accroître l'implication de ce dernier dans la bonne marche des affaires sociales.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société

Le contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, s'est poursuivi au cours de l'exercice.



Avenant au contrat de travail de M. Mathieu Planche, directeur général délégué de votre société

L'avenant au contrat de travail de M. Mathieu Planche, directeur général délégué de votre société, autorisé par le conseil d'administration du 24 mai 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sebag', written over a horizontal line.

Franck Sebag



WITBE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020



WITBE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société WITBE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président-directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 1 280 917,77 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Sebag', written over a horizontal line.

Franck Sebag



Witbe S.A

18-22 Rue d'Arras – Bat. A11
92000 Nanterre
France

www.witbe.net
info@witbe.net

Tel. : +33 (0)1 47 67 77 77

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ressort à la somme de 1 280 917,77 euros.

Fait à Nanterre,
Le 28 Avril 2021,

Marie-Véronique Lacaze

La Présidente-Directrice Générale



WITBE S.A.
18-22 rue d'Arras
Bâtiment A11
92000 NANTERRE

